

Sénat
Assemblée nationale
Ministère des Affaires étrangères
Association « Ensemble contre la peine de mort »

Séminaire parlementaire sur la peine de mort dans
la région Afrique du Nord et Moyen-Orient

Actes du séminaire des 9 et 10 octobre 2013

Sénat
Salle Médicis

Assemblée nationale
Salle Lamartine

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
SÉANCE OFFICIELLE D'OUVERTURE.....	5
ATELIER 1 : ÉTAT DES LIEUX DU PROCESSUS ABOLITIONNISTE DE LA RÉGION AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT	10
ATELIER 2 : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LE PROCESSUS D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT	19
ATELIER 3 : LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES ABOLITIONNISTES, PERSPECTIVES	27
CLÔTURE DU SÉMINAIRE	45

Mercredi 9 octobre 2013

Au Sénat

SÉANCE OFFICIELLE D'OUVERTURE

M. Jean-Pierre Bel, président du Sénat. – Je suis heureux et fier de vous accueillir au Sénat pour ce séminaire parlementaire, à l'initiative de l'ONG *Ensemble contre la peine de mort* et du ministère des affaires étrangères.

Demain, 10 octobre, sera la journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort, que nous célébrons dans des dizaines de pays depuis 2003. Ce sera l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de renouveler notre engagement. C'était hier seulement, le 9 octobre 2012, que Laurent Fabius lançait une grande mobilisation pour l'abolition universelle de la peine de mort. C'était hier seulement, le 9 octobre 1981, que vous faisiez entrer la France dans la lumière de ce combat pour la dignité humaine, cher Robert Badinter, en refusant que l'État, dépositaire de la violence légitime, puisse mettre fin à une vie. C'était hier seulement que Victor Hugo dénonçait « ce meurtre judiciaire » et organisé. C'était hier et si nous sommes encore là aujourd'hui, c'est que le combat n'est pas achevé. Notre engagement continue.

Deux mots étaient chers à François Mitterrand : « résister » et « vaincre ». J'y ajouterai le mot « convaincre » : allons au bout de notre conviction en partageant notre expérience auprès d'autres pays.

Les situations varient, dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient, entre ceux qui appliquent la peine de mort, ceux qui observent un moratoire et ceux qui l'ont abolie. Mais une dynamique est à l'œuvre, comme au Maroc, où un réseau trans-parti rassemblant plus de 200 participants a été lancé en octobre 2012 à Rabat par le premier congrès régional sur la peine de mort.

Tous les parlementaires se souviennent du combat livré en 1981. « La guillotine rend tout dérisoire », écriviez-vous, cher Robert Badinter, dans *L'exécution*, « il n'y a pas de révision possible, pas de libération possible pour le décapité ». Depuis, la France a signé le protocole n°13 de la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit de revenir sur l'abolition. En 2007, le président Jacques Chirac a réuni le Congrès pour la faire inscrire dans le texte même de la Constitution.

L'assemblée générale des Nations Unies a appelé le 20 décembre dernier à un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition universelle, résolution adoptée par 111 États, une majorité jamais atteinte auparavant. Preuve qu'engagement et conviction payent. Le 30 septembre 2011, le Sénat a commémoré le 30^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort : « Guillotiner, ce n'était rien d'autre que couper un homme vivant en deux morceaux », disiez-vous alors, cher Robert Badinter.

Aujourd'hui, la France n'exécute plus mais il y a encore eu 674 exécutions capitales en 2012. Pour faire progresser la société vers plus d'humanité, il faut prolonger la discussion dans le respect des convictions de chacun ; nous devons porter nos valeurs et notre idéal humaniste sans arrogance, mais avec conviction, voire ferveur.

Je rends un chaleureux hommage aux ONG qui s'impliquent pour cette cause, à commencer par *Ensemble contre la peine de mort*. Je salue leur engagement de chaque jour car les lois ne suffisent pas. Il est des combats qui ne cessent jamais car ils se livrent partout, jusque dans les âmes. C'est ce que vous pressentiez, cher Robert Badinter, quand vous écriviez : « cette nuit-là ne s'achèvera pas à l'aube ». (« *Bravos* » et *applaudissements*)

M. Robert Badinter, ancien garde des Sceaux, ancien sénateur. – Je ne ferai pas résonner ici l'éloquence pour commémorer l'abolition : ce n'est pas le lieu ni l'occasion. Vous êtes des parlementaires, des femmes et des hommes impliqués en politique. Je voudrais réinscrire la question de la peine de mort dans la perspective plus générale du mouvement vers l'abolition universelle. Lors de la dernière nuit de bataille parlementaire au Sénat, en 1981, je m'étais approché du siège de Victor Hugo, le plus illustre des abolitionnistes, au premier rang de l'hémicycle, là où siègent les sénateurs communistes, et j'ai mis la main sur sa plaque : l'abolition était faite, le vœu tenu. L'abolition était définitive mais pas encore universelle. Depuis, combien de progrès ont été faits ! La France était le 35^e État dans le monde à abolir la peine de mort ... mais le dernier en Europe occidentale. Aux Nations unies, il y a aujourd'hui 100 États abolitionnistes de droit, 48 de fait, soit les trois quarts des États membres des Nations unies. N'oublions pas non plus les conventions internationales -qui ont une force juridique supérieure à la loi nationale- au sein du Conseil de l'Europe et les conventions des Nations unies.

Les juridictions pénales internationales n'acceptent pas la peine de mort, même pour les pires criminels qui soient : les responsables de crimes contre l'humanité ou de génocides. Cela montre que la conscience mondiale est aujourd'hui du côté de l'abolition et donne à notre action une dimension morale mais aussi une perspective sur l'avenir : le mouvement, j'y insiste, est irréversible. Jamais un État important n'est revenu en arrière.

Restent des zones d'ombre : en tête, la Chine. D'autres États exécutent proportionnellement bien plus que la Chine. Je laisse de côté la question des États-Unis, non pas un bloc mais une fédération d'États, exception honteuse où le mouvement abolitionniste ne cesse toutefois de progresser. Le nombre de condamnations y a diminué de moitié en dix ans et six États, et non des moindres comme New York ou l'Illinois, ont rejoint les douze qui, depuis toujours, étaient abolitionnistes. C'est dans les États du Sud des États-Unis, au Texas notamment, que l'on pratique encore la peine de mort.

Dans l'ensemble de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, le nombre de condamnations à mort et d'exécutions demeure très important : en 2012, 557 exécutions ont été recensées officiellement dans six pays seulement. L'Iran, l'Irak, le Pakistan, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis utilisent proportionnellement à leur population plus la peine de mort que la Chine ou les États-Unis. La raison profonde qui crée cette barrière tient, à mon sens, à la législation terrestre de ces États : des amis magistrats égyptiens m'ont dit que la législation sur les droits de l'homme étant un bienfait de Dieu, il fallait l'interpréter selon les canons de la religion. L'obstacle est là ! Il faut du courage et la confiance de ses auditeurs pour le dire ...

La laïcité n'est pas la négation ni l'adversaire de la religion ; elle garantit, au contraire, la liberté de chacun de pratiquer sa confession, à l'inverse des caricatures odieuses que l'on en fait, afin de maintenir son pouvoir. La laïcité, disons-le, est une condition nécessaire pour obtenir l'abolition de la peine de mort.

Je laisse de côté l'Iran, terre d'un grand peuple mais terre de fanatisme, comme l'Irak devenu terre d'exécution après l'agression américaine. Les pays les plus intégristes, comme l'Arabie saoudite, punissent de mort pour blasphème, apostasie, les hommes mais aussi les femmes, par lapidation. Les responsables de ces pays affirment appliquer une religion d'État. Voilà qui nous réduit au silence : quelle qualité aurions-nous pour interpréter la loi religieuse musulmane ? Ce n'est pas à moi de répondre, mais à vous. Si l'on veut placer le discours au ciel, le dialogue devient difficile.

Il y a des pays musulmans qui ont aboli la peine de mort. La Turquie, le Sénégal, par exemple, États laïcs. Nous ne pouvons que vous soutenir. Les avantages universels en faveur de l'abolition sont connus mais que pouvons-nous dire, nous laïcs, si nous sommes réduits au silence ? La seule solution, c'est que cette parole, ce combat, viennent de vous.

Suscitez des débats sur les interprétations de la loi religieuse. L'imagination de l'interprète est sans limite : la peine de mort figure dans l'Ancien et le Nouveau Testament ! Selon l'interprète, la peine de mort est une

possibilité, pas une obligation ; une question de gouvernement, de législation sur cette terre, *hic et nunc*, là où la loi humaine régit la vie des êtres humains. Quand on pend, qu'on guillotine, qu'on lapide, qu'on égorge, ce sont des êtres humains que l'on tue. Ce n'est pas ici, sur cette terre, que des hommes peuvent se dire dépositaires de la parole divine. C'est à vous que revient le lourd fardeau -mais ensuite l'immense joie- de mettre fin à une justice qui, ici-bas, tue -au nom de Dieu. (*Applaudissements prolongés*)

M. Jean-Pierre Bel, président du Sénat. – Merci pour votre apport majeur et irremplaçable.

M. Emmanuel Maistre, secrétaire général d'Ensemble contre la peine de mort. – Au nom de l'association *Ensemble contre la mort* (ECPM), je suis heureux et fier de vous accueillir pour ce premier séminaire parlementaire. La diversité des pays représentés ici -Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Lybie, Liban, Maroc, Mauritanie, Territoires palestiniens, Tunisie, France- montre combien le combat pour l'abolition touche l'ensemble de la société, au Nord comme au Sud. Ce combat est universel car c'est la base d'une société apaisée. Pour ECPM, les parlementaires sont la clé de voûte de l'abolition : c'est leur vote qui permet l'avènement d'une abolition, fruit de la lutte de la société civile. Ce vote balaie les clivages partiels. Pour preuve, l'adoption à une large majorité, en 1981, de la loi abolissant la peine de mort dans un Sénat de droite.

Raymond Forni, cet immense abolitionniste, avait beaucoup fait pour rassembler les Européens autour de l'objectif de l'abolition. Aujourd'hui, c'est aux pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient que nous disons : l'abolition est possible.

Parlementaires abolitionnistes de tous pays, unissez-vous ! J'ai participé à la rédaction de l'appel des 208 parlementaires marocains, toutes tendances confondues -à l'exception du parti islamiste au pouvoir-, lancé à l'issue du cinquième congrès mondial pour l'abolition à Madrid, où étaient présents un nombre sans précédent de représentants des pays qui se sont fédérés pour lutter contre la peine de mort.

Ce réseau est un nouvel acteur majeur du mouvement abolitionniste. Notre séminaire veut amplifier cet appel. Je fais le pari que le mouvement abolitionniste en sortira renforcé. Je fais aussi le vœu que nos travaux feront avancer l'abolition dans l'une des rares zones du monde où elle marque le pas. Merci de votre présence fournie, à la veille de la 11^e journée mondiale contre la peine de mort ; merci à nos hôtes et soutiens : le Sénat, l'Assemblée nationale, le ministère des affaires étrangères, le *Foreign Office* britannique, la région Ile-de-France, entre autres.

Enfin, je rends hommage à Mme Antoinette Chahine, témoin de cet acte barbare qu'est la condamnation à la peine de mort. Grâce à elle, grâce à vous tous, nous ferons reculer ensemble la peine de mort. (*Applaudissements*)

M. Jean-Pierre Bel, président du Sénat. – *Le Monde* publie ce soir, à l'initiative de Robert Badinter, le témoignage de la juge qui assistait à la dernière exécution en France. Je vous conseille de le lire, il est édifiant.

Mme Antoine Chahine, ancienne condamnée à mort. – C'est un honneur et une responsabilité pour moi de vous parler aujourd'hui, de vous raconter mon calvaire. J'ai été arrêtée une première fois, le 21 mars 1994, jour de la fête des mères, parce que mon frère était membre des Forces libanaises, parti politique persécuté à l'époque, au début des années 90. J'étais très jeune ; ils croyaient que j'accepterais de signer une déclaration affirmant que mon frère était au Liban lors de l'attentat contre l'Église Sainte-Najat. Après avoir subi des tortures physiques et psychologiques, j'ai été libérée le 5 mai 1994. J'ai été à nouveau arrêtée le 5 juin et l'enfer a recommencé. J'ai connu toutes sortes de tortures : ils me cognaient contre les murs, comme on joue au ballon, ils ont déversé sur moi de l'eau bouillante –au point qu'on a dû appeler la Croix rouge. Le plus grand supplice fut la soif : on me versait de l'eau sur le front de sorte qu'elle n'atteigne pas mes lèvres. J'ai payé de mon corps et de mon sang, je suis restée deux semaines dans cet enfer. C'est pour cela que je suis contre la torture, contre la peine de mort, contre l'injustice, pour cela que je veux que mon histoire se raconte aux quatre coins du monde. J'ai été emprisonnée, accusée du meurtre d'un prêtre, seule dans une cellule trop petite pour m'y tenir allongée. J'ai été opérée de mon pied gonflé sans anesthésie, dans ma cellule, trop petite pour que je puisse m'y allonger. Je n'ai vu ma famille qu'au bout d'un mois et demi. Je criais mon innocence, pendant des années, je rêvais d'embrasser ma mère, sans pouvoir la toucher. Aujourd'hui, je suis mère. Comme j'ai la chance d'être croyante, j'ai vécu mon emprisonnement comme une épreuve de Dieu. Convaincue de mon innocence, persuadée d'être innocentée et libérée, j'étais sereine à la veille du verdict, prévu pour le 6 janvier 1997. Or, je fus condamnée à mort. Je m'évanouis sur le champ. Atteinte de paralysie, je ne pus ni marcher ni parler pendant des semaines.

Bénédiction, *Amnesty international* et d'autres ONG se sont intéressées à mon calvaire. La plus grande souffrance du prisonnier, c'est la solitude. Je lisais avidement les lettres, si nombreuses, qui m'étaient adressées : c'étaient des rayons de soleil. Mon avocat obtint un nouveau procès, je repris espoir.

Le nouveau procès se déroulait en présence d'un observateur d'*Amnesty*. Le verdict était attendu le 24 juin 1999. Je ne peux décrire l'angoisse de la nuit précédant le verdict. La cour m'a déclarée innocente. Mais j'ai perdu cinq ans et demi de ma vie : qui me les rendra ? (*Applaudissements*) Qui me

rendra la santé de ma mère ? Une fois libérée, ce n'est pas fini : la vie, après, est comme une autre prison ; il est très difficile de se reconstruire. J'ai voyagé, j'ai pu étudier en France, j'ai raconté mon histoire. Sarlat ou Digne m'ont accordé la citoyenneté d'honneur. Je me suis mariée, j'ai eu deux enfants, qui sont ma joie.

Les mots ne suffisent pas à éliminer la souffrance, mais je veux, par mon témoignage, redire que la mort est la pire des solutions. Je remercie ECPM du fond du cœur. Vous êtes la lumière dans la cellule de bien des prisonniers. Je veux saluer tous ceux qui luttent contre la peine de mort dans les pays arabes, à commencer par mes compatriotes. Enfin, je rends hommage à M. Badinter, qui me donne la force de poursuivre mon combat contre la peine de mort et l'injustice. Je veux voir mes enfants grandir dans un monde sans peine de mort, sans torture, sans injustice. Nous devons sans cesse répéter : oui à la vie, non à la peine de mort. (*L'assistance se lève et applaudit longuement*)

ATELIER 1 : ÉTAT DES LIEUX DU PROCESSUS ABOLITIONNISTE DE LA RÉGION AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT

Président de séance : M. Mohammed Bedjaoui,

Ancien ministre des affaires étrangères d'Algérie, membre de la commission internationale contre la peine de mort,

Modérateur : M. Nicolas Braye,

Responsable du programme « Afrique du Nord et Moyen-Orient » de l'association ECPM

M. le président Mohammed Bedjaoui. – Je remercie la dynamique association ECPM. Je l'admire pour le souffle puissant avec lequel elle mène sans relâche son combat abolitionniste.

Au cours des dernières décennies, les relations internationales ont beaucoup changé dans un monde globalisé. L'acceptation de principes, de valeurs considérées comme universel s'est étendue au monde entier. Il en va ainsi des droits de l'homme. Parmi les droits intangibles, figure le droit à la vie que contredit la peine de mort. En droit ou en fait, 140 pays l'ont abolie. Où en est-on dans une partie de notre monde, couvrant l'ensemble arabe, en Afrique du nord ou au Moyen-Orient ?

La peine de mort demeure inefficace : elle ne dissuade pas le criminel, ne contente pas la victime, ne protège pas la société.

La population du monde arabe est très jeune. Cette jeunesse sera actrice de moments historiques. Le pouvoir politique a été enkysté pendant longtemps dans les sociétés arabes : Kadhafi, Moubarak, Saaleh sont restés au pouvoir pendant des décennies. L'opposition, dispersée, est presque aphasique. La place de l'armée varie selon les pays : l'Égypte est une société militaire depuis 1953, l'armée y possède 80 % des biens immobiliers du pays. En Tunisie, elle n'a jamais eu le pouvoir. Le rôle de la femme arabe a longtemps été effacé. Le monde change : nous aurons sans doute de belles surprises. La société civile est très animée au Maroc, un peu moins au Moyen-Orient ; quant aux islamistes, ils sont présents partout, s'affichant orgueilleusement ou attendant subrepticement leur heure.

Le printemps arabe a laissé en Tunisie le pays face à un destin incertain. En Lybie, Kadhafi était le Ceausescu du désert assis sur une montagne d'armements que le Sahel n'arrive pas à absorber et sur une montagne d'argent vite évanouie, on ne sait comment...Le Maroc s'essaie à une monarchie constitutionnelle et à un islamisme modéré. L'Algérie, marqué par sept ans et demi de guerre pour l'indépendance et dix ans de guerre civile larvée, a annoncé un programme de réformes, sur la presse, les élections ; les salaires augmentent à chaque mouvement social pour anesthésier les revendications.

En Syrie, c'est une terrifiante fuite en avant, avec un monstrueux pouvoir de destruction et des conséquences dangereuses et imprévisibles.

L'Arabie saoudite, apparemment épargnée, au régime politique inflexible, ne colmate ses lézards sociaux que par la force. Elle sera confrontée à des défis politiques importants. Pays à suivre dans ses évolutions, car pièce maîtresse par sa position stratégique, son islam rigoureux, avec l'Iran et le Qatar à ses flancs.

Oui, le printemps arabe a suscité un immense espoir. Il n'a produit que des partis politiques islamistes, face à des partis libéraux divisés. Il a ouvert un espace livré à la cacophonie ; le pluralisme espéré est devenu un magma informe, infiltré par des éléments indésirables ; l'armée se recompose mais reste frustrée.

Rien n'est définitif, tout peut se produire encore, alors que l'État apparaît en panne. Or, l'éradication de la peine de mort dépend d'abord de lui. Il faudra que chaque société arabe sorte de l'hiver qui menace de suivre son printemps.

M. Nicolas Braye, modérateur. – Merci pour cet état des lieux du processus international d’abolition. Le chemin vers l’abolition peut être ouvert par des initiatives du pouvoir judiciaire -lorsque des juges décident de ne plus prononcer la peine de mort-, du pouvoir exécutif -quand le Gouvernement ne prend pas les décrets d’exécution-, ou du pouvoir législatif, quand le Parlement l’abolit.

M. Milhoud Brahimi est connu pour son engagement pour les droits fondamentaux en Algérie. M Ghassan Moukheiber est engagé de longue date pour les Droits de l’homme et contre la corruption. M. Mostafa Yaghi est président de la commission des lois du Parlement jordanien, lui aussi engagé de longue date dans ce combat.

L’Algérie applique un moratoire pour les exécutions depuis trente ans. Pourtant, plus de 150 condamnations ont été recensées l’an dernier. Pourquoi l’Algérie n’a-t-elle toujours pas aboli la peine de mort en droit ?

M. Miloud Brahimi, avocat, ancien président de la ligue algérienne des Droits de l’homme. – À Rabat, j’ai participé au séminaire régional sur l’abolition. Le directeur des affaires civiles et pénales du ministère de la justice nous a annoncé que la peine de mort était de moins en moins prononcée parce qu’elle n’était plus appliquée. Pour la même raison, on condamne de plus en plus à mort en Algérie, comme si on voulait se faire plaisir, sachant que la peine ne sera pas exécutée !

Il y a trois mois, au Congrès de Madrid, j’ai été surpris de voir le ministre algérien de la justice. J’ai été surpris qu’il ne soit pas intervenu. Selon les organisateurs, il avait refusé de le faire. Son déplacement n’était pas annoncé en Algérie. Cela donne une idée de la situation ! Le verre à moitié plein est en train de se vider...

M. Badinter a tout dit du monde arabe, sans complaisance.

Pourtant, les choses avaient bien commencé. En mai 1964, un an et demi après la libération, un député algérien a proposé l’abolition, alors que de nombreuses rues portaient les noms de martyrs de la Révolution guillotins. Cette proposition recueillait une large adhésion, mais le président Ben Bella s’y était opposé : en septembre 1964, il faisait exécuter le colonel Chabani.

Nous espérons que l’abolition était inéluctable : après tout, la France avait mis une vingtaine d’années pour absorber son passé colonial et abroger la peine de mort. Vint le moratoire de 1993, pic de la violence en Algérie. On n’a pas assez dit ce que fut cette décennie rouge, ce moment atroce de notre

histoire, avec ses crimes abjects... Le moratoire est toujours appliqué aujourd'hui.

Nous, militants abolitionnistes, étions plutôt optimistes : puisque la peine de mort n'était plus appliquée pour des crimes abominables, elle ne le serait plus jamais. En 2003, le président Abdelaziz Bouteflika a dit devant le Parlement européen être « personnellement favorable à l'abolition ». Et d'ajouter qu'il attendait que les histoires de terrorisme se terminent pour l'appliquer... En 2004, le ministre de la justice, aujourd'hui ministre de l'intérieur, annonce une loi abolissant la peine de mort... qu'on attend toujours... En revanche, certains parlementaires sont très actifs : ainsi, le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) a déposé un projet de loi en 2008, projet qui s'est perdu dans les méandres de la procédure de l'Assemblée nationale. Quant au Parti des travailleurs, il a organisé un séminaire très réussi. Un représentant officiel du Gouvernement, responsable des affaires religieuses, a déclaré que la Charia ne permettait pas d'interdire la peine de mort. Cela n'a pas empêché la création d'une alliance nationale contre la peine de mort, hélas mort-née. Que s'est-il passé ? J'ai découvert que c'était le droit de tuer qui s'était porté au secours du moratoire : nos intégristes islamiques ont pensé que les condamnés à mort, exécuteurs de la volonté divine, ne méritaient pas de mourir...

L'opinion publique est la même, en Algérie comme ailleurs. Récemment, un fait divers abject- l'assassinat de deux enfants à Constantine- a incité des militants des Droits de l'homme à demander un débat national sur la peine de mort, initiative peu heureuse en vérité, car le syndicat de la magistrature, jusque-là réservé, s'est déclaré favorable à la reprise des exécutions. L'abolition de la peine de mort en Algérie est renvoyée aux calendes grecques. Notre priorité consiste à faire en sorte que le moratoire continue.

Revenons, honnêtement, à la situation du monde arabe : elle est épouvantable, on voit très mal comment il relèvera les défis de la modernité. On en est à regretter Ben Ali en Tunisie, Kadhafi en Lybie ou Moubarak en Égypte ! Quant à la Syrie... L'abolition de la peine de mort est un processus d'entrée dans la modernité auquel nous aspirons mais nous en sommes très loin, reconnaissons-le.

Faut-il rester pessimiste ? Nullement : les Nations Unies ont tracé la voie... M. Badinter a cité la Turquie, le Sénégal, pro-musulmans, certes, mais pas arabes. L'exemple de la Turquie est intéressant : ce pays n'était pas du tout préparé à l'abolition de la peine de mort. Il s'apprêtait à envoyer dans un monde meilleur Okalan, chef des Kurdes, quand elle voulut entrer dans l'Union européenne. C'est grâce à celle-ci qu'elle a aboli la peine de mort.

Il me plaît de rêver qu'un jour, nous devons aussi abolir la peine de mort pour entrer dans telle organisation ou alliance. Demain ? Après-demain ? La pression sera de plus en plus forte pour que nous y parvenions. Nous, militants des Droits de l'homme en Algérie, abolitionnistes, continuons le combat. Il se terminera, un jour, comme partout ailleurs, par l'abolition. (*Applaudissements*)

M. Nicolas Braye, modérateur. – Vous misez plus sur l'intégration de l'Algérie et du monde arabe, face aux blocages internes, pour faire avancer ce mouvement pour l'abolition.

M. Miloud Brahimi. – Tout à fait.

M. Nicolas Braye, modérateur. – Au Liban, quel fut le rôle du Parlement ?

M. Ghassan Moukheiber, député libanais, rapporteur de la commission des Droits de l'homme. – En réalité, le Parlement n'a rien fait tout seul. Il ne peut agir qu'avec la société civile, les médias. Au Liban, comme ailleurs, la société civile et les partis politiques sont divisés.

N'oublions pas que la région étudiée n'est pas homogène. Les systèmes politiques, la société, y sont trop différents pour pouvoir être analysés en bloc.

Mon collègue algérien a démontré que la peine capitale fait partie d'un ensemble plus vaste : carences de la démocratie, non-respect des droits de l'Homme... Travaillons sur l'ensemble des thèmes concernés mais n'attendons pas pour autant que tout s'arrange pour agir en faveur de l'abolition. La justice et la sécurité sont un besoin fondamental. La peine capitale, entend-on parfois, est le chemin le plus court vers la justice et la sécurité. C'est faux. Jean-Jacques Rousseau disait : « Si j'étais prince ou législateur, je ne perdrai pas mon temps à dire ce qu'il faut faire ; je le ferais ou je me tairais ». C'est parfaitement vrai. Dès lors, quel rôle puis-je jouer, moi, parlementaire ?

En 1970, j'avais 12 ans, je m'intéressais déjà à la question de la peine de mort. Il y a au Liban des régressions. Il y a aussi eu des avancées. Nous sommes dans une situation de moratoire de fait depuis 2004, malgré les 70 condamnés à mort encore présents dans les prisons libanaises. Malgré tout, le moratoire est précaire. Le Parlement libanais s'est interdit de voter une loi prévoyant la peine de mort : c'est un acte important. Deux textes en ce sens ont été présentés par la société civile, le Parlement les a modifiés.

En 2012, le Parlement, en séance plénière, a autorisé les juges de l'application des peines à commuer la peine de mort en peine de prison : c'est une avancée considérable. Un cap a été franchi.

La commission parlementaire des droits de l'homme, après cinq ans de travaux, a arrêté un plan d'action national des droits de l'homme de 23 chapitres, dont un est consacré à l'abolition. Toutes les tendances politiques sont représentées à cette commission. C'est encore un pas vers l'abolition.

Nous sommes dix députés à avoir déposé une proposition de loi d'abolition en 2009. Elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Ce n'est jamais « le bon moment ». On continue à attendre le moment opportun... Notre Parlement fonctionne mal : 300 textes y sont en souffrance. Les priorités sont parfois opaques. Il y en a tant !

Nous travaillons aussi avec la société civile, au sein d'une coalition nationale contre la peine de mort, que j'ai contribué à fonder en 2003. Elle a eu des succès, telle l'abrogation d'une loi qui ôtait au juge toute latitude pour accorder des circonstances atténuantes dans les cas passibles de la peine capitale.

Il faut non seulement amadouer le public, mais habituer les politiques, la société, à débattre de l'abolition, à maintenir la question à l'ordre du jour social, à défaut de l'ordre du jour parlementaire.

Au Liban, l'ancien premier ministre Salim Al-Hos avait refusé de signer un décret d'exécution. De telles actions jalonnent de lumière un chemin hélas sombre.

Les pressions de l'Union européenne importent. Certains États sont susceptibles d'entendre les recommandations, surtout assorties de sanctions financières. Je déplore que l'Union européenne ne fasse pas davantage usage de l'article 2 de l'accord de coopération pour imposer le respect des droits de l'homme.

Parmi les obstacles, je crains que le moratoire ne nous rapproche pas de l'abolition, paradoxalement. Un autre frein tient à la démocratie elle-même : les députés libanais, si la population n'est pas encline à considérer que l'abolition apportera sécurité et justice, seront réticents à la voter. Ou alors, juste après des élections, mais certainement pas avant.

Les médias, très influents au Liban, ont tendance à amplifier les craintes sociales. Souvent, après un fait divers crapuleux, ce sont les journalistes qui réclament le plus fort la potence. Il faut les sensibiliser.

Les autorités religieuses sont toutes, chrétiennes, juives ou musulmanes, à mettre à la même enseigne.

M. Robert Badinter. - Absolument.

M. Ghassan Moukheiber. - Il faut engager le dialogue avec les docteurs de la foi. Le Liban est multiconfessionnel. Je signale que les dernières exécutions ont eu lieu sous la pression des prélats chrétiens. Mais des ponts peuvent être construits, malgré même la charia islamique ; il faut être inventif et malin.

Au Liban, les gens font peu confiance à la justice et au système pénitentiaire. Des réformes s'imposent. Ce sont les conditions nécessaires, pas préalables.

Enfin, travaillons au respect de la dignité humaine et à la paix. En Syrie, à quelques kilomètres de chez nous, des milliers des personnes meurent. En Égypte, 40 manifestants ont récemment trouvé la mort. Comment persuader nos compatriotes de refuser l'exécution d'un condamné dans un tel environnement ? L'action pour la liberté et la justice doit être concomitante à nos efforts pour l'abolition. Or nous-mêmes, acteurs de l'abolition, allons en rangs dispersés. Je suis de ceux qui militent pour une abolition pure et simple. D'autres pour une abolition graduelle - ils débattent des crimes à exclure, des peines à mettre en place, incompressibles ou susceptibles de remises.

Engagé dans ce combat, je sais que c'est un marathon plutôt qu'un cent mètres. Cela me fait grand plaisir de vous rencontrer. Je m'engage à collaborer avec nos collègues libanais, avec vous tous aussi, pour abolir cette peine inique. Le crime citoyen et le crime étatique ne font pas une justice. On y arrivera. Bonne chance et bonne route ! (*Applaudissements*)

M. Nicolas Braye, modérateur. - Merci de cet état des lieux.

La Jordanie n'a plus pratiqué d'exécution capitale depuis 2007 et elle s'est engagée dans une réforme pénale, qui tend notamment à réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort. Pensez-vous que la Jordanie puisse être, comme Sa Majesté le roi Abdallah l'a souhaité en 2007, le premier pays arabe à abolir la peine de mort ?

M. Mostafa Yaghi, député jordanien, président de la commission législative. - Merci aux organisateurs de ce séminaire. Le monde fêtera demain la journée mondiale contre la peine de mort. Un poète jordanien dit : « Je refuse toute humiliation ». Le progrès est manifeste dans le monde arabe, vers plus de pluralisme, de liberté et de droit. La Jordanie a pu parcourir une partie de ce

chemin. La cause de l'abolition a beaucoup progressé. La charia n'est pas le seul obstacle à l'abolition : il y a aussi un héritage sociétal, idéologique, des traditions. Dans l'islam, trois crimes sont punis de mort : l'homicide volontaire, la fornication hors mariage, le banditisme.

Mais certains exégètes du Coran et des hadiths du Prophète oublient que des suspicions ne suffisent pas : il faut des preuves. Les califes de l'islam nous ont donné l'exemple : deux hommes qui se plaignaient du meurtre de leur père réclamaient l'application de la loi du talion contre le meurtrier. Celui-ci reconnut les faits et admit la sentence, mais demanda l'autorisation de s'absenter trois jours pour dire adieu à sa famille. Le calife Omar demanda qui pouvait se porter garant pour ce bédouin, qui était de passage et que nul ne connaissait. Voilà la grandeur de l'islam : quelqu'un se porte garant, qui sera tué si le condamné n'est pas de retour après trois jours. Au coucher du troisième jour, le bédouin revint. Ce que voyant, les fils de la victime pardonnèrent le crime, et le calife Omar n'eut pas à appliquer la condamnation.

En Jordanie, 23 crimes sont passibles de la peine de mort, ils appartiennent aux catégories des atteintes à la sûreté de l'État, homicides, utilisation d'explosifs et trafic de stupéfiants. Nous avons entamé une révision à la suite des déclarations du roi en 2006 dans une revue italienne : depuis cette date, sa Majesté n'a signé aucun décret d'exécution.

Le mouvement abolitionniste a connu son apogée lors de la création de la coalition nationale pour l'abolition de la peine de mort. Quatre révisions constitutionnelles ont conduit à des modifications du code pénal depuis 1960. Aujourd'hui le nombre de crimes passibles de la peine de mort a été ramené à 19.

Nous nous trouvons face à un vide législatif qu'il nous appartient de combler, puisque les condamnations ne sont pas appliquées : à nous de réviser tous les textes qui prévoient la peine de mort. Le Parlement a créé une commission de 24 membres qui s'y attèle. Rétentionnistes et abolitionnistes s'opposent ; les premiers reculent, et je crois que nous saurons remplacer la peine de mort par des peines de prison.

La Jordanie, petit État par sa taille mais dont le peuple est grand et généreux, œuvrera toujours pour le développement dans tous les domaines et pour le respect des droits des hommes, des femmes et des enfants.
(*Applaudissements*)

M. Ali al-Akram (Libye). – Je veux remercier les organisateurs. Je préside la Ligue des anciens prisonniers d'opinion en Libye. J'ai passé trente ans en prison, de 1973 à 2002. Vous avez entendu parler de la prison d'Abou

Ghraïb. Celle de Boslin est pire. Rassurez-vous, monsieur Bedjaoui : les Libyens ne regretteront jamais Kadhafi ! Je parle au nom des martyrs, accrochés aux arbres et fusillés, au nom des orphelins, des femmes qui pendant des décennies ont ignoré le sort de leur mari, des veuves qui vivaient de la charité, des prisonniers souffrant de maladies chroniques, des pères qui n'ont pas vu leurs enfants grandir. La révolution verte prétendait abroger les lois, purifier le pays. Trotskyistes, islamistes, baasistes, nous avons été condamnés à des peines de quinze ans de prison. Le dictateur les trouvant insuffisantes, il les a commuées en prison à perpétuité. J'ai passé dix-huit ans dans les couloirs de la mort.

J'ai vu des massacres, dont celui de 200 prisonniers en moins de trois heures, médecins, avocats... Leurs cadavres ont été brûlés, enterrés puis, quatre ans après, exhumés, broyés et jetés à la mer dans des sacs en plastique. Le responsable de ces assassinats, Abdallah al-Senoussi, est aujourd'hui recherché par la Cour pénale internationale. Je ne parlerai pas des tortures, avec des chiens, des clous chauffés à blanc. J'ai été en prison entre 22 et 54 ans. Kadhafi emmenait des enfants des écoles assister à des exécutions. Les femmes étaient violées. Pourtant, les *leaders* occidentaux rendaient visite à Kadhafi et l'embrassaient : Berlusconi, Sarkozy, dont il aurait financé la campagne.

Aujourd'hui, on assiste au retour des militaires. J'ai fondé l'association libyenne des anciens prisonniers d'opinion. Je rends visite à mes anciens bourreaux. Je souhaite qu'ils soient traduits en justice et non qu'ils subissent le même sort que moi. En Égypte, on assiste au retour des militaires, et la plus grande démocratie se contente de regarder. Je voudrais que les valeurs des droits de l'homme et de la démocratie soient le véritable fondement des relations entre les pays. On ne luttera pas contre le terrorisme en s'appuyant sur des dictatures. Notre rôle est de transmettre ces témoignages aux jeunes. (*Applaudissements*)

M. Zitouni, sénateur algérien, membre du Conseil de la nation. – Difficile d'intervenir face à des figures aussi emblématiques que Mme Brahimi et M. Bedjaoui, sans parler du phare qu'est Robert Badinter. Votre intervention nous a émus. Je salue votre courage, face à une majorité de Français qui étaient pour la peine de mort. Ce courage restera un exemple permanent.

En Algérie, le combat doit continuer. Différents segments de la société ont pris position contre la peine de mort, à commencer par le président de la République, ce qui n'est pas rien. Certes, il ne suffit pas d'un homme pour faire appliquer une idée. Et l'Assemblée nationale a voté contre l'abolition. Néanmoins le combat continue. L'Algérie s'enracine dans une histoire double, à la fois très longue et très récente, qui l'a parfois amenée au bord du précipice existentiel. Aujourd'hui, elle emprunte définitivement un chemin à sens unique vers l'abolition, pour la vie et contre toutes les injustices faites aux êtres humains. (*Applaudissements*)

M. le président Mohammed Bedjaoui. – Je regrette que le temps nous soit compté. La situation dans les pays d’Afrique du nord et du Moyen-Orient n’est pas toujours réjouissante, le panorama est fort contrasté. Reste qu’il y a aujourd’hui un moratoire d’exécution en Afrique du Nord, Maroc, Tunisie et Algérie. C’est déjà un progrès, même s’il a pour effet pervers, comme l’a montré M. Brahimi, de décomplexer certains magistrats, qui condamnent plus facilement à mort sachant que le condamné ne sera pas exécuté. Soulignons le danger de cette dérive, poussons les pays qui appliquent le moratoire vers l’abolition : à quoi bon condamner à mort si la peine n’est pas exécutée ? A quoi bon conserver la peine de mort ? Pour conclure sur une note d’optimisme, je dirais qu’il n’y a pas de priorité dans le combat abolitionniste. Il faut convaincre à la fois la société civile, les politiques, les autorités religieuses : tout est bon pour faire avancer notre cause. Mais n’allons pas vers le rétentionniste en lui parlant de religion, de charia : sinon, on n’en sortira pas ! Parlons à l’homme de l’homme. Les codes pénaux des 22 pays arabes concernés sont des codes modernes, dans lesquels il n’y a pas la moindre trace de charia. Le problème tient concrètement à l’éventail, très large, des infractions susceptibles d’encourir la peine de mort : travaillons à le refermer. *(Applaudissements)*

ATELIER 2 : LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LE PROCESSUS D’ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Président de séance : M. Jean-Pierre Sueur,
Sénateur, président de la commission des lois,

Modérateur : Mme Nicole Borvo,
Administratrice d’ECPM, ancienne sénatrice

M. le président Jean-Pierre Sueur. – Nous avons le plaisir d’accueillir Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, administratrice de l’association ECPM, qui a été longtemps une sénatrice très active, présidente du groupe communiste, vice-présidente de la commission des lois du Sénat et femme de conviction.

Je souhaite la bienvenue à M. Saleem Al-Jburi, député irakien, président de la commission des droits de l’homme depuis 2010 et vice-secrétaire général du parti islamique ; à M. Chokri Yaïch, député tunisien, géologue et professeur à l’université de Sfax ; et à Mme Mariam Salem, députée mauritanienne depuis 2006, militante des droits de l’homme.

Je veux rendre hommage à tous les parlementaires de tous les pays qui se battent pour l'abolition. Nous citons souvent ici Victor Hugo, ce grand abolitionniste. En 1981, je votais la loi abolissant la peine de mort en France. Je n'oublierai jamais cette phrase de Robert Badinter que j'entendis vibrer alors dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale : « J'ai l'honneur, au nom du gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée nationale d'abolir la peine de mort en France. En cet instant, dont chacun d'entre vous mesure la portée »... « En cet instant », cela signifie que quelque chose d'important se passe. Et de conclure, « Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue ; demain, il n'y aura plus, pour notre honte commune d'exécution furtive, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées. À cet instant plus qu'à aucun autre, j'ai le sentiment d'assumer mon ministère au sens ancien, le plus noble qui soit, au sens de service. Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort. Législateur français, de tout mon cœur, je vous en remercie ». Je ne peux lire ces paroles sans émotion. (*Applaudissements*) Je veux dire notre solidarité profonde envers tous ceux qui, au-delà de notre débat d'aujourd'hui, se battent, dans leur pays, pour l'abolition universelle.

Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, modérateur. – Entrons tout de suite dans le vif du sujet de cet atelier : en quoi le parlementaire peut-il être un exemple ? Comment concevez-vous, les uns et les autres, votre rôle dans la lutte pour l'abolition ?

Mme Mariam Salem, députée mauritanienne. – Quelle occasion exceptionnelle de vous parler de la peine de mort dans la loi pénale mauritanienne. Cette loi s'inspire de la charia. L'islam est la religion du peuple, déclare la Constitution. La législation mauritanienne classe les crimes en trois catégories : ceux pour lesquels la peine est fixée par le Coran, ceux où il peut y avoir compensation financière ou pardon, ceux où la peine peut être modifiée. La peine de mort est prévue dans ces trois catégories. Elle n'a toutefois pas été appliquée depuis vingt ans. Pour les crimes de première catégorie, les preuves sont difficiles à apporter ; pour la deuxième, le pardon ou la compensation sont possibles ; pour la troisième, la peine est laissée à la discrétion du juge. Le président peut toujours accorder grâce. Le condamné à mort n'est pas exécuté mais emprisonné pour une durée qui peut dépasser vingt ans – et ce alors que le législateur voulait éviter les très longues peines d'emprisonnement.

Tous ceux qui s'intéressent à cette cause savent que l'abolition de la peine de mort pour les crimes de troisième catégorie n'est nullement contraire à la religion. La plupart des condamnations ressortissent à cette catégorie. Il faut poursuivre le débat au Parlement et dans les cours, sur la peine de mort, sur l'emprisonnement et sur les peines alternatives. L'importance de la coopération parlementaire avec les parlements européens et arabes qui ont l'expérience de l'abolition ne fait aucun doute. (*Applaudissements*)

Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, modérateur. – Merci d'appeler à cette coopération et au rassemblement des parlements pour faire avancer notre cause.

M. Salem Al-Jburi, député irakien, président de la commission des droits de l'Homme. – J'exprime ma gratitude et ma reconnaissance pour cette occasion d'aborder devant vous un sujet si délicat. Plantons le décor. Comment nous aider à abolir la peine de mort ? La réponse n'est pas aisée. On ne peut décliner un même plan d'action dans chaque pays, chacun ayant sa spécificité législative, politique, etc.

Débattre de peine de mort en Irak est plus compliqué qu'ailleurs dans le monde arabe. Le terrorisme y fait tant de victimes. Plus de 30 personnes ont été exécutées en janvier. La peine de mort y est plus appliquée qu'ailleurs, pas seulement à cause de l'application islamique de la loi du talion. Il y a les abolitionnistes, les rétentionnistes et ceux qui veulent un débat. La peine de mort est taboue, les hommes de pouvoir n'en parlent pas. Sans compter les problèmes judiciaires ou sociaux.

L'application de la peine de mort est appliquée sélectivement. Elle est utilisée dans des règlements de compte politiques. Des innocents sont condamnés à mort. À Abou Ghraïb, des milliers de criminels ont fui ; certains ont été absous. A cela s'ajoutent des problèmes judiciaires, liés aux pouvoirs du président de la République, dont c'est la prérogative exclusive. Le vice-président s'en est arrogé l'exercice, ce qui est anticonstitutionnel. Des aveux sont extorqués sous la torture. La commission des droits de l'homme recense entre 35 000 et 50 000 détenus sous accusation. Certains sont acculés au faux témoignage, signent des feuilles blanches qui sont des arrêts de mort. Les militaires empiètent sur les pouvoirs judiciaires.

L'accès à certaines informations, en violation du respect de la vie privée, ne gêne pas la police... Le projet de loi de lutte contre le terrorisme vise ceux qui ont financé, soutenu le terrorisme. Mais selon quelle définition ? J'ai moi-même comparu devant un tribunal pour mon rôle comme président de la commission des droits de l'homme : on a tenté de m'accuser d'un tel crime. Nous sommes dix-sept députés au Parlement irakien menacés de connaître ce sort. L'un de nos collègues a dû quitter la vie politique. La militarisation de la société menace le droit d'expression en Irak. On ne peut nier qu'il y ait du terrorisme organisé, je n'ignore pas la souffrance des victimes, il faut prendre des mesures pour qu'elles soient reconnues. Le terrorisme frappe toutes les familles en Irak : j'ai moi-même perdu deux frères.

Soyons réalistes. Il y a des étapes préalables à l'abolition, législatives et judiciaires. Le décret présidentiel dépend de l'état d'âme de notre président,

lequel croit en l'abolition. Mais, malade, il a été remplacé par le vice-président qui, contrairement au président, a signé des décrets d'exécution.

Notre rôle de parlementaire est de légiférer. Nous avons abrogé et amendé certaines lois. Mais il nous faut aussi sensibiliser notre société civile et la communauté internationale. Le Parlement n'est pas seul en cause. L'abolition doit être le premier pas vers plus de démocratie et d'égalité, dans un pays en proie au chaos et à l'absence d'État. Nombreux sont les parlementaires qui souhaitent faire avancer la cause de l'abolition. Un simple projet de loi est voué à l'échec, car il présuppose une réforme d'ensemble, comportant des peines de substitution et des mécanismes de réparation aux victimes. (*Applaudissements*)

M. Chokri Yaïch, député tunisien. – Je tiens à vous exprimer ma joie d'être parmi vous. J'exerce mon premier mandat, débuté après le 14 janvier 2011, dans une assemblée constituante et non uniquement législative. Sa mission n'est pas totalement achevée, pour de nombreuses raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas. La peine de mort existe toujours dans la loi mais n'est plus appliquée depuis 1991, sans moratoire officiel et ce alors que l'opinion publique – près des deux tiers des Tunisiens, selon un sondage – est largement favorable à la peine de mort.

Un ouvrage, distribué à l'entrée de la salle, peut servir à faire avancer la cause de l'abolition en Tunisie. Il cite le cas édifiant d'un condamné à mort dont l'innocence a été prouvée... Appuyons-nous sur de tels exemples, de nature à ébranler les tenants de la peine de mort.

Nos prisons sont encore pleines de condamnés à mort. Beaucoup ont vu leur peine commuée en peine de prison à perpétuité en 2012. Ils sont souvent originaires des régions et des milieux les plus pauvres - au cœur du pays d'où est partie la révolution - et ne peuvent payer un avocat pour se défendre.

Les arguments de principe ne sont guère écoutés. On nous dit souvent « et si la victime de ce crime était votre fille, votre fils ? ». Dans ce débat passionné, seuls portent les arguments culpabilisants, comme le risque d'exécuter un innocent.

L'article 16 du projet de Constitution a fait ressurgir ces débats entre progressistes et conservateurs. Sa rédaction est un compromis. « Le droit à la vie est sacré. Il ne peut y être porté atteinte que dans les cas extrêmes où la loi le permet. » Cette contradiction est un non-sens. On compte des abolitionnistes parmi les parlementaires laïcs et d'opposition, mais ils sont moins de 50 sur 217. Les membres d'Ennadha sont tous en faveur de la peine de mort et de la loi du talion. Nous, abolitionnistes, sachant que nous ne parviendrons pas à faire

abolir la peine de mort par cette assemblée, militons pour des exceptions (mineurs, femmes enceintes). Tâchons de limiter la peine de mort à des cas de flagrant délit et de présence de nombreux témoins et usons de l'argument de la non-application depuis 1992. (*Applaudissements*)

Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, modérateur. – Nous allons à présent donner la parole à qui veut, dans la salle, poser des questions.

Dr Nasser al-Dulaimi (Irak). – Je suis le président de la coalition nationale irakienne pour l'abolition de la peine de mort et de la coalition internationale basée à Amman. Les ministres irakiens n'ont pas participé au cinquième Congrès de Madrid, car ils sont rétionnistes. Mon compatriote M. Saleem al-Jburi a témoigné de beaucoup de courage en demandant la grâce de condamnés à mort. M. Bedjaoui estime qu'il était problématique, dans le débat sur l'abolition, de se parler de religion. Pas tant que cela. Et ce sont surtout les dictateurs qui invoquent la religion pour faire peur et rester en place. L'islam, comme toutes les autres religions monothéistes, prône l'amour et le respect de la dignité humaine. Le Coran pose des conditions très difficiles, voire impossibles à réunir, à l'application de la peine de mort. Dans aucun pays arabe ne règne la justice sociale. Or le Coran l'exige pour l'application de la peine de mort. La femme mariée, l'homme marié, qui fornicquent, doivent avoir été vus par quatre témoins directs de l'ensemble du rapport sexuel. Le divorce est *halal*, licite en islam, mais aussi répréhensible. Certains disent que la peine de mort est prétexte à des règlements de compte. C'est vrai. *Amnesty International* a examiné les documents que j'ai apportés à Madrid. Elle a reconnu que 80 % à 85 % des condamnés à mort en Irak sont innocents. L'un d'entre eux, j'en ai la preuve, n'était pas en Irak au moment où le crime pour lequel il a été condamné a été commis – un cachet sur son passeport l'atteste. Un autre a avoué sous la torture. Un autre encore était sur son lieu de travail le jour où le crime fut commis à son domicile : 200 employés l'ont côtoyé.

On ne peut attendre quatre ans, monsieur Moukheiber, pour abolir. Il n'y a pas de moratoire en Irak. Mettons fin au bain de sang ! C'est une priorité. (*Applaudissements*)

M. Nasser Amin (Égypte). – Je suis le directeur du centre arabe pour l'indépendance des avocats et de la magistrature. Je veux faire remarquer que l'application de la peine de mort dans le monde arabe est le fait de régimes dictatoriaux oppressifs et d'organisations terroristes qui se cachent derrière le paravent de la démocratie en laquelle ils ne croient pas.

Les guerres civiles dans certains pays ont tué ou fait disparaître des centaines de milliers de gens – les dirigeants sont complices. La Tunisie et l'Égypte ne pleurent ni Ben Ali, ni Boubarak, ni d'ailleurs le régime fasciste des

Frères musulmans. Le débat sur la peine de mort se pose différemment depuis le 30 juin en Égypte. Les Égyptiens ont refusé le régime d'extorsion. Ils ont changé le visage de leur pays. Le peuple égyptien décidera de son propre sort, sans demander l'aide des États occidentaux. Il a été capable de destituer Hosni Moubarak et les Frères musulmans, il sera capable d'abolir la peine de mort. (*Applaudissements*)

M. Ezzeddine Ben Mahmoud (Tunisie). – Combattre la peine de mort, défendre l'abolition, c'est défendre la vie, valeur universelle et sacrée, don de Dieu.

Je suis journaliste. J'estime que les valeurs universelles sont indivisibles. On pousse les pays en développement à combattre la peine de mort. Mais on aide ceux qui prônent la culture du parti unique : c'est reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre ! Être ici, c'est une occasion historique pour vous, parlementaires arabes, de vous mettre d'accord pour abolir la peine de mort. Chaque prise de parole insulte le passé, le présent ou l'avenir, alors que des pays chancèlent sur leurs fondements. Le témoignage de mon frère libyen m'a fortement ému. Je sais qu'aujourd'hui 200 000 réfugiés libyens n'ont pas de quoi manger. J'en ai vu qui avaient perdu toute dignité. Plus de 500 000 Libyens au total vivent actuellement en Tunisie. Pour ceux qui n'ont ni famille, ni fortune, cela pose des problèmes considérables. Les enfants qui naissent n'obtiennent même pas d'acte de naissance. Vous, ici, qui appartenez à des assemblées de transition, mobilisez-vous, car vos frères ne méritent pas un tel sort.

Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, modérateur. – Ce débat dépasse le cadre de notre rencontre. J'incite chacun à faire preuve de concision.

Mme Rokia Ramid (Maroc). – Mon groupe parlementaire du PGD marocain a déposé une proposition de loi encadrant la peine de mort, tout en la maintenant pour des crimes atroces contre les enfants et les femmes et les crimes de terrorisme. Nous visons une abolition progressive, en réduisant de 50 à 10 le nombre de crimes passibles de la peine capitale, et en excluant les délits d'opinion et les tentatives d'homicide.

M. Abderahim Jamai (Maroc). – Le droit à la vie appartient à l'humanité. Certains utilisent la religion pour le combattre. Quant à nous, nous sommes abolitionnistes. (*Applaudissements*)

M. Djelloul Djoudi (Algérie). – Revenons au rôle des députés. Me Brahimi a conclu son intervention en appelant à l'optimisme. Ayons le courage de débattre de la peine de mort dans nos parlements. Inscrivons l'abolition à l'ordre du jour des discussions législatives ou de séances de

questions. C'est ce que nous, au parti des travailleurs, avons fait dès 2005. Le ministre de la justice est favorable à notre cause, le président de la République aussi. Concrétisons ces avancées au Parlement.

Je rappelle que pendant ce temps, les États-Unis exécutent des condamnés ; ils n'ont pas réglé ce problème de violation des droits de l'homme.

Mme M'Baye (Mauritanie). – Oui, revenons au thème de cet atelier. Comment faire participer activement les parlementaires, au-delà du macabre état des lieux ? Qu'advient-il du moratoire si un illuminé prend le pouvoir et décide d'exécuter les condamnés qui attendent dans les couloirs de la mort ? Il faut *booster* l'opinion publique, Mmes et MM. les parlementaires. Agissez ! Sauvez des vies ! (*Applaudissements*)

M. Mahfoud Twati (Libye). – Ne nous voilons pas la face en invoquant l'islam. Ce qu'on ne peut acquérir, on ne peut le délaisser entièrement... Ce n'est pas parce que l'islam et certaines traditions imprègnent notre société qu'on ne peut pas abolir la peine de mort, ou au moins la limiter à certains crimes. L'application de la peine de mort rencontre tout de même des contraintes. Si l'un des fils d'une victime assassinée pardonne à l'assassin de son père, celui-ci est gracié. D'où le nombre de condamnés qui attendent dans les prisons la majorité du dernier des fils de leur victime...

La charia est claire. Mais son interprétation ne fait pas l'unanimité. Si le nombre de réfugiés libyens est tel qu'il a été dit, c'est qu'il n'y a plus de Libyens en Libye ! Certains se sont exilés pour fuir la justice de leur pays. Ils seront extradés et jugés pour leurs crimes, quand reviendra l'État de droit.

Mme Khadija Rouissi (Maroc). – Je m'exprime comme présidente du réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort. Le rôle des parlementaires est de faire passer nos nations de l'ère du châtiment à celle de la réhabilitation. Jadis, nombreux étaient ceux qui défendaient l'esclavage, qui n'était pas interdit par l'islam. Pourtant, on l'a aboli. Passons de l'ère de la barbarie à celle des droits de l'homme. De grâce, n'inventons pas des mécanismes contournés pour continuer à tuer. Comme pour l'esclavage, on se demandera un jour comment des gens ont pu dans le passé s'affirmer partisans de la peine capitale. (*Applaudissements*)

M. Bouchra Jamil (Irak). – Dans notre région comme ailleurs, pour obtenir l'État de droit, il faut séparer l'État de la religion. (*Applaudissements*)

Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, modérateur. – Merci de votre effort de concision. Le combat contre la peine de mort et pour l'abolition est essentiel pour les droits humains. Ce combat nous concerne, tous autant que nous

sommes. Citoyenne d'un pays qui a mis plus de deux siècles, depuis le dépôt de la première proposition de loi abolissant la peine de mort à la première assemblée constituante en 1791, à parvenir à l'abolition, je ne donne pas de leçons à quiconque.

Citons Jaurès, de mémoire : « Aucun homme, aussi flétri soit-il, n'est irrécupérable ; seule la mort est irrécupérable ». À l'époque, en 1908 il n'a pas gagné face à Barrès. Mais sa voix résonne encore et nous interroge, face au crime, à la délinquance, au terrorisme. La société ne peut tuer elle-même pour y répondre. Faisons avancer nos idées, par tous les moyens, continuons.
(Applaudissements)

Jeudi 10 octobre 2013

A l'Assemblée nationale

Présidente de séance : Mme Élisabeth Guigou,
Présidente de la commission des affaires étrangères
de l'Assemblée nationale,

Modérateur : M. Nicolas Perron,
Responsable des programmes de l'association :
« Ensemble contre la peine de mort »

**ATELIER 3 : LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE
PARLEMENTAIRES ABOLITIONNISTES, PERSPECTIVES**

Mme la présidente Élisabeth Guigou. - Mesdames et messieurs les parlementaires, c'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi de présider cette séance consacrée aux perspectives ouvertes par la création d'un réseau de parlementaires abolitionnistes et de parler aux côtés de Mme Michèle André, sénatrice et présidente de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Je tiens à saluer Mme Fouzia El Bayed, membre de la Chambre des représentants du Maroc, pour son action au sein du réseau des parlementaires contre la peine de mort, et M. Nicolas Perron, qui est responsable des programmes de l'association « Ensemble contre la peine de mort ». Leur présence à cette tribune illustre l'association formée par les parlementaires et les mouvements associatifs pour la cause abolitionniste.

Ce séminaire présente un double intérêt. Il contribuera tout d'abord à soutenir l'action courageuse des parlementaires et des organisations non gouvernementales qui sont investies dans cette cause. Ensuite, la création de réseaux parlementaires associés aux ONG est, selon moi, une des pistes qui permettront de donner un nouveau souffle au dialogue euro-méditerranéen dans **de nombreux domaines. Il est indispensable que l'Europe et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée travaillent ensemble, y compris sur les valeurs universelles que nous devons promouvoir.**

Je tiens à vous souhaiter bon courage, parce que l'abolition de la peine de mort est une longue marche, comme l'a rappelé Robert Badinter en s'appuyant sur le combat qu'il a mené en France. Il s'est vu reprocher tout au long de ce combat de ne pas être un élu, surtout lorsqu'il a présenté son projet de loi devant l'Assemblée nationale. C'est la raison pour laquelle il est important que des élus se mobilisent contre la peine de mort.

Si de nombreux parlementaires français avaient toutefois adhéré à cette cause, leur combat n'a abouti que parce qu'une personnalité politique, François Mitterrand, a osé placer l'abolition de la peine de mort parmi les thèmes les plus importants de sa campagne électorale. Il a eu le courage de prendre ce risque, alors même que la majorité des Français était à l'époque opposée à l'abolition.

Je tiens à évoquer la mémoire de Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, président de l'Assemblée nationale constituante en 1791, qui fut le premier à présenter un projet d'abolition de la peine capitale en France, au cours d'un débat sur l'élaboration d'un projet de code pénal, dont il était le rapporteur. Il faut également rappeler que Robespierre était en faveur de l'abolition : il dénonçait à l'époque les exécutions comme autant de « meurtres juridiques » et de « lâches assassinats ». On sait ce qu'il est advenu de ses convictions : Robespierre fut un des plus ardents procureurs et pourvoyeurs de la guillotine en France. L'Assemblée nationale a alors rejeté le projet et uniformisé les peines en inscrivant dans la loi : « tout condamné à mort aura la tête tranchée ». C'est cette disposition malheureuse et célèbre, au style lapidaire, qui demeurera inscrite dans le code pénal français jusqu'en 1981.

En février 1848, le Gouvernement provisoire de la II^e République a aboli par décret la peine de mort en matière politique. En septembre de la même année, un second débat parlementaire s'est ouvert sur la question d'une abolition totale de la peine capitale. Ce projet était notamment défendu par le député Victor Hugo, pour lequel « la peine de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie ». Il demanda le 15 septembre 1848 devant l'Assemblée « l'abolition pure, simple et définitive » de la peine de mort, mais le projet de loi échoua.

Il faudra attendre 1908 et le gouvernement de Georges Clemenceau pour que soit soumis un troisième projet de loi prévoyant l'abolition de la peine capitale, présenté par le garde des Sceaux de l'époque, Aristide Briand, qui deviendra plus tard célèbre pour ses initiatives européennes. En dépit des plaidoyers de Briand et de Jaurès évoquant devant la Chambre des députés « une ambition universelle » ayant comme contrepartie « une universelle responsabilité » des députés, le projet fut à son tour repoussé.

Le jour même où l'Assemblée nationale adopta, le 9 octobre 1981, le projet présenté par Robert Badinter, les sondages publiés révélèrent l'état de l'opinion publique française : 62 % des personnes interrogées se déclaraient favorables à la peine de mort et 33 % seulement à son abolition. En votant la loi, la France rattrapa son retard : elle fut en effet la dernière démocratie d'Europe occidentale à abolir la peine de mort.

A chaque fois que des pays européens sont passés de la dictature à la démocratie, ils ont aboli la peine de mort, en grande partie parce que c'est une condition sine qua non pour adhérer à l'Union européenne. La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, désormais intégrée dans le traité de Lisbonne, prévoit en effet l'interdiction de la peine de mort. C'est le seul ensemble politique au monde où la peine de mort est interdite. Ce n'est certes pas une condition pour être un État membre du Conseil de l'Europe - et je ne parle pas des États-Unis ou d'autres parties du monde. Cela étant, c'est une condition pour rester membre de l'Union européenne. Il y a quelques années, un président et un premier ministre polonais avaient évoqué la possibilité de rétablir la peine de mort, qui avait été abolie dans la perspective de l'adhésion : immédiatement les instances européennes rappelèrent à la Pologne qu'un tel rétablissement n'était pas compatible avec son statut d'État membre de l'Union européenne.

Il est très important de situer notre action dans un mouvement de rapprochement de l'ensemble des pays qui partagent des valeurs universelles. L'État de droit, c'est autre chose. Il existe en revanche quelques principes fondamentaux.

J'espère que le processus abolitionniste sera moins long dans les pays que vous représentez qu'il ne l'a été en France. L'abolition transcende les différences culturelles et se rapproche de l'universalité qui est prônée par les instruments internationaux. Ainsi, le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdit la peine de mort, mais les protocoles ont du mal à s'imposer et le cadre régional me semble plus approprié à cette fin.

Ce séminaire, qui se tient à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort, arrive à point nommé. Sa vive actualité ne fait que renforcer l'urgence à laquelle répond l'abolition de la peine de mort dans le monde en général et au sein des États d'Afrique du Nord et du Moyen Orient en particulier. Notre rencontre s'inscrit dans la stratégie définie par le Congrès régional de Rabat d'octobre 2012 et le Congrès mondial de Madrid de juin 2013, mais c'est la création au Maroc du premier réseau de parlementaires abolitionnistes qui a encouragé et développé l'action dans toute la région. Cet effort appelle la structuration de réseaux parlementaires implantés localement,

dont les priorités sont d'agir en complément de la société civile abolitionniste, et de proposer et renforcer les propositions de loi.

Les difficultés rencontrées par l'abolition de la peine de mort sur l'ensemble du pourtour méditerranéen sont nombreuses : elles sont liées à l'environnement régional, aux crises récurrentes qui mettent à mal la stabilité, à la nécessité de renforcer la participation de la société civile, aux tentatives ou risques de retour en arrière par la réversibilité des moratoires édictés dans de nombreux pays. Tel est le cas de l'Algérie, où en dépit d'un moratoire adopté en 1993, la peine de mort a récemment été requise à l'encontre de deux terroristes. Les solutions doivent être régionales, et c'est tout l'intérêt de ce séminaire. La prise de position en faveur de l'abolition requiert un courage politique fort, d'autant plus difficile dans ces périodes troubles et dans ces régions. Ce courage doit être soutenu par les parlementaires, qui ont une responsabilité particulière non seulement du fait de l'inaction des gouvernements mais également en raison des liens qu'ils entretiennent avec les partenaires locaux, au premier rang desquels figurent les organisations non gouvernementales. Les parlementaires abolitionnistes du sud de la Méditerranée et du Moyen Orient doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls dans leur combat. Les parlementaires européens portent également la responsabilité d'échanger et de partager leurs opinions et leurs méthodes au-delà du cadre strictement européen, dans un plus vaste ensemble euro-méditerranéen qui s'étendrait jusqu'au Moyen Orient.

C'est un de mes engagements politiques : je crois très profondément que l'Europe a, avec le sud et l'est de la Méditerranée, un destin commun qu'il nous faut bâtir avant tout sur les valeurs universelles que nous partageons.

Ce réseau peut être un exemple à suivre dans d'autres domaines. Le dialogue euro-méditerranéen doit être globalement repensé. Lundi 7 octobre, j'ai réuni à l'Assemblée nationale une vingtaine de personnalités du nord et du sud depuis longtemps engagées dans le dialogue euro-méditerranéen.

Nous avons évoqué les moyens de revitaliser nos échanges et de redonner un souffle politique à cette belle ambition. En dépit de divergences, tous ont estimé que l'essentiel dépend du dialogue interparlementaire et des sociétés civiles qui sont les plus vigilantes dans de nombreux pays pour maintenir les acquis des révolutions arabes.

Il est essentiel de renforcer la participation de la société civile et de la rassembler autour des parlementaires : c'est l'objectif de ce séminaire, dont je félicite les organisateurs.

Robert Badinter a déclaré le 17 septembre 1981 à l'Assemblée nationale que « les temps de guerre ne sont pas propices à poser la question de

l'abolition ». Pour ma part, je me permets de penser que les périodes de tension et de crise que connaissent actuellement les pays arabes doivent entraîner une réflexion urgente et globale au plan euro-méditerranéen. Je vous recommande de lire et de diffuser le récit publié par le quotidien Le Monde, daté d'aujourd'hui 10 octobre : ce récit, donné au journal par M. Robert Badinter, est celui de Mme Monique Mabelly, magistrat, qui a raconté à la façon d'un procès-verbal les trente dernières minutes du dernier condamné à mort français. Il n'y a pas de meilleur réquisitoire contre la peine de mort que ce texte, qui montre à quel point, comme le disait Albert Camus, l'exécution capitale est « le plus prémédité des meurtres, auquel aucun forfait criminel, si calculé soit-il, ne peut être comparé ».

M. Nicolas Perron, modérateur. - Il y a presque un an, à l'occasion du Congrès régional sur la peine de mort que l'association « Ensemble contre la peine de mort » avait organisé à Rabat, une trentaine de parlementaires marocains avait décidé d'appeler à la création d'un réseau de parlementaires opposés à la peine de mort au Maroc, réseau qui s'est officiellement constitué quatre mois plus tard, en février 2013. Une centaine de parlementaires était présente à l'assemblée générale et, aujourd'hui, le réseau est constitué de 208 membres représentant la quasi-totalité des partis politiques marocains. Cette initiative unique au monde dans un pays qui dispose encore de la peine de mort dans son arsenal législatif constitue donc un succès considérable. C'est pourquoi nous souhaitons désormais réfléchir à la possibilité de reproduire cette initiative dans d'autres pays.

Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir parmi nous Mme Fouzia El Bayed, une des fondatrices de ce réseau, qui est membre du parti Union constitutionnelle.

Mme Fouzia El Bayed, membre de la Chambre des représentants du Maroc. - Chers amis européens et chers amis des pays du voisinage arabe, dans cette fraîcheur matinale de Paris, capitale des droits de l'homme, je tiens tout d'abord à vous remercier, madame la présidente, de votre prestation inaugurale. Je tiens également à remercier M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, de son invitation qui m'honore, comme elle honore mes collègues ici présents et les signataires adhérents tant au réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort qu'à la communauté internationale abolitionniste.

La création de notre réseau est un signe fort du rapprochement du Maroc avec l'universalisme. Merci pour l'initiative de cette réunion, ô combien importante pour nous, et pour la qualité de l'accueil, de l'organisation et de l'assistance. Merci également au grand Robert Badinter d'avoir combattu pour l'abolition de cette injustice judiciaire. Merci aussi à « Ensemble contre la peine de mort » et à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ce grand

réseau linguistique, de nous avoir accueillis hier, de nous avoir tendu la main et de nous avoir exprimé son engagement et sa disponibilité pour nous accompagner dans toute forme de collaboration. Tous ici présents êtes toujours les bienvenus à Rabat pour renforcer notre collaboration et élargir le réseau abolitionniste vers le Maghreb et le Moyen Orient.

Évoquer l'expérience marocaine de création d'un réseau parlementaire contre la peine de mort, c'est évoquer une expérience première et unique en son genre. En tant que rapporteure du réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort, et en tant que députée membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Maroc, je tiens à souligner le rôle éminent et indispensable des législateurs dans la protection des droits de l'homme et leurs responsabilités historiques pour contribuer à la promotion de ces droits et veiller à leur consolidation dans toutes leurs facettes, notamment en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort.

Le réseau marocain a vu le jour le 26 février 2013 à Rabat. Sa création s'inscrit dans le cadre du nouveau contexte institutionnel marocain, qui précise dans son article 20 que le droit à la vie est le premier droit de tout être humain qu'il appartient à la loi de protéger. De même, l'article 22 de la Constitution de 2011 évoque la protection de l'intégrité physique de la personne humaine et l'interdiction de la torture ou de toutes les formes de traitement cruel, inhumain et dégradant.

Nous puisons également à d'autres sources notre plaidoyer pour la conservation de ce don qu'est le souffle de la vie : je pense notamment à l'instance « Équité et Réconciliation », cette expérience unique dans la région, dont les recommandations visent l'inviolabilité de la personne humaine et l'abolition complète de cet acte barbare qu'est celui d'ôter la vie, un don divin.

Notre initiative part du principe que le droit à la vie, qui est consacré dans toutes les croyances, les religions et les cultures humaines, repose sur des valeurs universelles — les droits de l'homme — que partage l'humanité, conformément aux principes et traités internationaux que notre pays a signés en la matière. Nous respectons nos engagements.

À la date d'aujourd'hui, le texte fondateur de notre réseau est signé par plus de 210 parlementaires de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers, toutes tendances politiques confondues. Nous tenons à souligner que ce texte engage tous les membres signataires à prendre des initiatives législatives visant à abolir la peine de mort au profit d'une forme pénale puisant ses sources dans les droits de l'homme et permettant la réinsertion et la resocialisation des condamnés. Ils s'engagent également à

militier pour la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International des droits civils et politiques relatif à l'abolition de la peine de mort et pour l'annonce officielle d'un moratoire sur les exécutions en attendant son abolition définitive.

Notre initiative a été encouragée par l'intense collaboration et le soutien du réseau associatif marocain, notamment la Coalition marocaine contre la peine de mort : je tiens à saluer personnellement deux figures éminentes des droits de l'homme qui sont présentes parmi nous : M. Abderrahim Jamaï et M. Mohammed Neshnash.

Nous appelons nos collègues d'Afrique du Nord, du Moyen Orient et de tout autre pays rétentionniste à prendre l'initiative de créer des réseaux nationaux de parlementaires contre la peine de mort, de coordonner leur action avec celle des mouvements abolitionnistes de la région, de tirer profit des enseignements de notre expérience et de partager à la fois notre opposition sans réserve à la peine de mort et notre volonté inconditionnelle à mener une campagne permanente pour son abolition universelle.

Nous voulons partager cette expérience parce que l'adhésion du législateur, par son vote, à la lutte abolitionniste, aux côtés de la société civile, ouvre une perspective encourageante. L'exécution d'un condamné à mort ne rend jamais la justice car la justice n'est plus alors qu'une illusion ou un simulacre. Ne peut-elle aller jusqu'à transformer la vie de certaines personnes en tragédie en cas d'erreur judiciaire ou faire de l'assassin un martyr ? La lapidation et la pendaison sont les formes les plus cruelles de la barbarie de la justice terrestre. Notre combat n'est pas aisé puisqu'il vise à rendre son humanité à l'homme. Les droits de l'homme sont un tout indissociable.

La stabilité politique marocaine peut être considérée, c'est vrai, comme une exception et je ne vous cache pas notre inquiétude quant à la fragilité de la situation régionale que nous suivons de très près et qui se traduit par la recrudescence de la violence et des actes de vandalisme, les freins mis à toute tentative de transition démocratique, l'installation de régimes dictatoriaux, le recul des libertés, l'épuration des intellectuels, des journalistes et des opposants, ou encore la circulation des armes. Cette situation complexe crée un climat d'insécurité et de crispation communautaire, qui fait fi de l'intérêt général.

Si l'abolition pour tout militant des droits de l'homme répond à une conviction solide, elle répond aussi à ce besoin instinctif de paix, de sécurité et de justice présent en tout homme. Nous ne sortirons de cette salle qu'avec la nette conviction que nous devons emprunter tous ensemble un même chemin, celui qui permettra de renforcer la démocratie dans nos pays respectifs, laquelle

ne saurait exister indépendamment des droits de l'homme, dont fait partie l'abolition de la peine de mort.

Pour que les pays arabes aillent vers un monde sans peine de mort quels que soient les cas, il faut multiplier les efforts pour asseoir la vraie démocratie et non se contenter d'une démocratie de vitrine. Même dans un contexte hostile à l'abolition, nous devons commencer notre combat contre les rétentionnistes, en lançant un appel à l'ensemble des pays aujourd'hui représentés et des États qui n'ont pas encore aboli la peine de mort : il faut rouvrir le débat chaque fois que l'occasion se présente en vue de créer un réseau régional des parlementaires contre la peine de mort. Cette initiative est, à mes yeux, très importante. Exhortons les acteurs diplomatiques, étatiques et médiatiques, les parlementaires et la société civile des pays abolitionnistes à tout mettre en œuvre pour soutenir toute initiative en ce sens.

M. Nicolas Perron, modérateur. - La parole est à Mme la sénatrice Michèle André, présidente de la commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Mme Michèle André, sénatrice et présidente de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. - Je vous remercie, madame El Bayed, de votre engagement et de votre très beau témoignage. Bienvenue en France à tous les parlementaires ici présents. Je regrette de n'avoir pu assister hier à la première partie de ce séminaire parlementaire, qui se tenait au Sénat.

Je suis très fière et impressionnée de me trouver dans cette salle, au milieu de tous ces parlementaires qui partagent le même engagement.

Mme la présidente l'a rappelé avec force : le combat pour l'abolition fut un long chemin, parsemé des noms de très grandes personnalités : Robespierre, Victor Hugo, Aristide Briand, Jean Jaurès et Robert Badinter, que vous avez entendu hier. Vous avez dû ressentir la puissance de son engagement et la dureté du combat qu'il a mené en France sur l'abolition. Le candidat François Mitterrand, en 1981 - j'étais alors une jeune militante - a eu le courage d'annoncer à la télévision qu'il abolirait la peine de mort s'il était élu Président de la République alors même, il ne l'ignorait pas, que cette annonce pouvait lui coûter de nombreuses voix. Il connaissait l'état de l'opinion publique française. Il savait également que les parlementaires, députés et sénateurs, avaient longtemps résisté à accorder le droit de vote aux femmes - François Mitterrand avait lui-même siégé au Sénat. Il n'ignorait donc pas le chemin difficile et escarpé que le projet d'abolition de la peine de mort emprunterait au Parlement. Il avait été reproché à Robert Badinter - Mme Elisabeth Guigou l'a rappelé - de n'être

pas un élu : aussi avait-il refusé de recourir à la procédure d'urgence pour laisser aux députés et aux sénateurs la possibilité de s'exprimer pleinement et librement sur le sujet, en dehors de toute pression majoritaire. Il voulait notamment convaincre les sénateurs et non les contraindre en les mettant devant le fait accompli. Sa démarche très courageuse fut récompensée puisque le Sénat vota l'abolition de la peine de mort.

Certains d'entre vous font partie de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) – à ce propos, j'espère que nos amis algériens nous rejoindront un jour prochain : nous y travaillons en tout cas activement. Aux côtés de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), cette assemblée veut jouer un rôle actif dans la démarche abolitionniste. Vous avez entendu le président Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, demander instamment à l'APF de travailler sur cette question, ce qui est loin d'être simple puisque l'APF rassemble plus de quarante pays ou sections ayant en partage non seulement la langue française, mais également les valeurs humanistes qu'elle porte. Ce réseau s'étend de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne au Vietnam, en passant par les pays de l'est de l'Europe, lesquels ont franchi le pas de l'abolition pour adhérer à l'Union européenne. Le paysage de l'APF est donc très contrasté mais, tout en n'ignorant pas la diversité des situations, elle doit s'engager dans la voie de l'abolition. De ce point de vue, la démarche entreprise par Mme Fouzia El Bayed doit être saluée car elle est très courageuse.

Si, dans certains pays, il n'est pas difficile de s'engager dans des combats qui ont valeur universelle, il n'en est pas de même partout. De plus, les situations de troubles ne favorisent pas un débat serein. Même en France aujourd'hui, d'aucuns demandent le rétablissement de la peine de mort en cas d'infanticides ou de tortures abominables. L'abolition est donc une question de volonté, qui doit passer par-dessus nos sentiments et notre désir d'une justice immédiate, qui n'est pas la justice.

Certains pays ont, de fait, abandonné la pratique de la peine de mort sans l'abolir dans les textes. D'autres la pratiquent toujours. Nous avons la volonté de travailler à une humanité profonde dans laquelle chaque vie comptera. M. Jean-Pierre Dufau, qui est le président délégué de la section française de l'APF, nous demande de créer à l'intérieur de l'APF un groupe de réflexion sur le sujet, en vue de passer à l'action. La Commission politique de l'APF, que je préside, mettra bientôt en œuvre un plan d'action en ce sens.

En ce jour anniversaire, nous devons être tous conscients du courage qu'il faut déployer pour mener à bien notre combat. Il ne faut jamais l'abandonner, mais chercher les meilleurs chemins qui conduisent à l'amélioration du droit à la dignité dans chacun de nos pays.

Je tiens à rendre hommage à ces deux grands sénateurs qu'ont été Robert Badinter, qui a contribué à l'inscription de l'interdiction de la peine de mort dans la Constitution afin d'éviter la tentation de tout retour en arrière, et Victor Hugo, dont la mémoire est encore présente au Palais Médicis. Que leur exemple continue de nous inspirer.

M. Nicolas Perron, modérateur. - Nous allons ouvrir le débat sur la mise en place, dans les pays représentés aujourd'hui, d'un réseau de parlementaires abolitionnistes.

M. Ali Fayyad, député libanais. - Les parlementaires libanais ont été invités à participer à un débat de société aux côtés de personnalités ne partageant pas nécessairement le même point de vue : le professeur d'université que je suis ne peut que s'en réjouir.

J'apprécie profondément l'intention humaniste de ce projet qui vise à demander à des parlementaires de promouvoir l'abolition de la peine de mort. Jeune, j'ai lu ces pages où Dostoïevski évoque une exécution. S'appuyant sur ses souvenirs, puisque l'écrivain, lui-même condamné à mort, fut gracié juste avant d'être exécuté, il nous fait passer le message suivant : un condamné à mort est exécuté mille fois avant son exécution en raison des sentiments qui le traversent.

La dernière exécution au Liban eut lieu en 2004. J'ai très vite sympathisé avec le condamné à mort, mais je ne peux pas non plus oublier son crime pour ne garder à l'esprit que sa faiblesse humaine au moment de l'exécution. Nous devons être capables de regarder en face la réalité du monde arabe. Certaines des interventions de la journée d'hier, pour riches qu'elles aient été, n'étaient pas toutes pragmatiques.

M. Badinter a lié l'abolition de la peine de mort à la laïcité : pour juste qu'elle puisse être sur le plan théorique, une telle démarche est inapplicable dans le monde arabe et ce n'est pas en empruntant ce chemin que l'on conduira les parlements arabes à abolir la peine de mort. Cela supposerait en effet une restructuration de la civilisation des pays de cette région, alors qu'il faut au contraire respecter leurs valeurs. Pour abolir la peine de mort dans ces pays, il faudra commencer par se placer au sein des systèmes existants.

Il est vrai que la religion peut appeler à la peine de mort, mais elle préfère accorder le pardon à l'assassin. Du reste, les conditions de l'application de la peine de mort sont telles qu'elles semblent la rendre impossible. Il faut avant tout préserver le dialogue entre les abolitionnistes et les rétentionnistes et éviter toute situation de rupture. Nous vivons en effet

dans des sociétés instables qui subissent le terrorisme et des formes multiples de chaos, sans oublier le phénomène tribal. Si l'État s'y refuse, c'est la société elle-même qui risque de se charger d'appliquer la peine de mort. Il n'est donc ni pragmatique ni même raisonnable de conditionner l'abolition de la peine de mort à une restructuration de la réalité arabe.

M. Nasser Amin, membre du Comité des 50 chargé de rédiger la nouvelle Constitution égyptienne. - En tant que membre du Comité des 50 chargé de rédiger la nouvelle Constitution égyptienne, j'espère que celle-ci prévoira des articles qui protégeront, voire consacreront le droit à la vie et qui, de ce fait, conduiront à l'abolition de la peine de mort.

Je ne suis pas d'accord avec M. Ali Fayyad : personne n'a l'intention d'exclure la religion de la cause abolitionniste. Toutefois, si nous nous focalisons sur la question religieuse, nous ne nous en sortirons jamais. L'abolition est une valeur humaniste et je ne pense pas que les religions appellent à tuer l'homme dans le cadre barbare de la peine de mort. Ce sont plutôt les interprétations propres à certains clans religieux qui justifient la peine de mort. Je le répète : ne nous focalisons pas sur le débat religieux.

L'appel à la formation de réseaux parlementaires dans les pays arabes doit tenir compte de la manière dont les députés sont élus et dont les parlements sont constitués. Chacun sait que ces parlements sont l'objet de nombreuses dérives. Des parlementaires qui ne défendent même pas les droits de l'homme, notamment la liberté d'expression ou de croyance, ne sauraient être efficaces au sein de tels réseaux. D'autres ont peur de parler de ces questions que sont le droit à la vie et les autres droits humains fondamentaux. Il est donc nécessaire de conforter ces parlementaires avant de les appeler à nous rejoindre, notamment en refusant d'accepter au sein de ce réseau abolitionniste des parlementaires dont les valeurs seraient contraires aux droits de l'homme. Seuls des parlementaires humanistes, porteurs de valeurs universelles, doivent avoir le droit de rejoindre ce réseau. Il ne faut pas non plus écouter ceux qui se focalisent sur des situations particulières, lorsqu'il s'agit de protéger la vie humaine : mettre fin à une vie humaine est inadmissible en toutes circonstances.

Mme Nadia Chaabane, députée tunisienne. - Les remarques que j'ai entendues hier et ce matin font écho au débat qui oppose deux conceptions, l'une anglophone et l'autre francophone, sur le traitement des particularismes, et qui confronte des raisonnements fondés sur la spécificité arabe ou sur l'appartenance à une religion, d'un côté, et sur l'universalisme de l'autre.

Dans les pays francophones, tels que ceux du Maghreb, l'influence anglo-saxonne est de plus en plus prégnante au travers des mouvements islamistes qui y sont très sensibles. Ce sont eux qui posent ces questions sous cet angle-là exclusivement. L'argument de la spécificité est avancé aujourd'hui dans la discussion sur la peine de mort comme il l'a été hier sur l'universalité des droits – je rappelle le débat surréaliste auquel a donné lieu en Tunisie l'inscription des droits de l'homme dans la Constitution : les élus d'Ennahda refusaient d'intégrer l'universalisme alors qu'ils avaient eux-mêmes été défendus par des organisations de droits de l'homme. Il y a donc une ambiguïté et un jeu autour de ces questions.

Vous dites, monsieur Fayyad, que la question de l'abolition de la peine de mort ne peut pas être traitée de la même manière dans les différents pays. J'ai le souvenir du débat sur le moratoire en matière de lapidation et la position de Tariq Ramadan, qui laissait entendre que le châtiment corporel avait encore cours dans les pays musulmans alors que pour les trois quarts d'entre eux, il avait disparu depuis plusieurs siècles. En réclamant un moratoire, on laisse croire que ces pratiques perdurent. L'ambiguïté est volontairement entretenue afin que la question ne soit pas abordée. Prétendre qu'elle doit être débattue à l'aune de la religion, c'est occulter le fait que le châtiment corporel, qui fait aussi partie de l'arsenal religieux, n'est plus pratiqué depuis plus de deux siècles. Depuis longtemps, le code pénal a rompu avec les textes religieux. Les sociétés ont fait le choix de la rupture. Moi, femme tunisienne, je ne serais pas là où je suis aujourd'hui si d'autres avant nous n'avaient pas lancé des mouvements de rupture. Si nous n'avons pas l'ambition de reprendre le flambeau et de marquer à notre tour une telle rupture, et si nous tombons dans le piège du débat autour de la question religieuse, nous ne nous en sortirons pas.

En Tunisie, une partie de la quarantaine d'élus membres d'un comité de soutien pour un jeune aujourd'hui dans les couloirs de la mort était prête à adhérer un réseau et à mettre en place une structure dynamique sur la peine de mort. La Tunisie est l'exemple même du glissement du débat que nous devons combattre. À vouloir faire de l'identité religieuse la question centrale du débat, on aboutit à une société dans laquelle une minorité arrive au pouvoir après avoir instrumentalisé la religion pour y accéder, et une majorité vit la frustration et la peur d'un retour en arrière. Les débats qui font irruption dans l'espace public nous rappellent plutôt le Moyen Âge que notre époque. Dans le même temps, la Constitution est menacée et elle ne sera pas à la hauteur de celle de 1959.

Ayons un peu plus d'ambition pour nos pays. Marquons de vraies ruptures, car nous sommes à un moment de notre histoire où nous pouvons être porteurs de progrès et nous inscrire dans la modernité. Ne soyons pas frileux ! Ceux qui cherchent à empêcher le débat sur la peine de mort sont les

mêmes que ceux qui essaient de faire avorter les révolutions et les soulèvements, tous ces débuts de démocratisation de notre société, en les instrumentalisant et en payant à coup de milliards. Il nous faut résister, rester debout, continuer à croire et à porter ces convictions : ce sont elles qui nous ont poussés aux soulèvements. Ni un esprit rétrograde ni l'argument de la spécificité ne nous ont donné les moyens de nous battre ! Au contraire, ils nous ramènent à un enfermement qui, aujourd'hui, serait une vraie catastrophe, et une trahison de tous nos peuples. Ayons plutôt de l'ambition pour nos pays et avançons !

M. Miloud Brahimi, avocat, ancien président de la ligue algérienne des droits de l'homme. - Je ne suis pas parlementaire, mais je tiens à répondre à M. Fayyad car il commet une grave erreur d'interprétation des propos tenus par MM. Robert Badinter et Mohamed Bedjaoui. M. Badinter n'a jamais lié l'abolition de la peine de mort et l'athéisme. Il a parlé de laïcité, ce qui n'a rien à voir avec l'athéisme. Il a bien précisé que la laïcité n'est pas contre la religion, mais qu'elle tend à libérer la religion des aléas de la politique. De la même manière, M. Bedjaoui n'a pas dit que la discussion sur l'abolition de la peine de mort devait exclure la religion. Il a seulement recommandé de ne pas mêler la religion au débat sur la peine de mort.

M. Hazem Qashou, député jordanien. - Sur un tel sujet, il faut d'abord distinguer entre l'objectif et les moyens d'y parvenir. Nous sommes tous d'accord pour parler d'une seule et même large voix humaniste, qui ne soit pas morcelée entre religions, ethnies, sectes ou autres facteurs de division.

Je m'exprime comme être humain avant tout. Je ne voudrais pas choisir un autre point de vue. J'aime la vie, j'adore la liberté. Je suis un homme et je revendique ma dignité. J'existe en tant qu'être humain par ma présence et par mes actes. Je place l'homme au-dessus de tout.

Une deuxième question me tourmente : quarante délégations européennes et arabes sont réunies aujourd'hui dans la capitale de la liberté. Nombreux sont ceux qui attendent de savoir ce que nous pouvons faire pour eux. Nous croyons tous à la nécessité d'abolir la peine de mort, mais la question qui se pose est de savoir comment y parvenir. Le monde entier attend aujourd'hui de nous une position unie. Nous sommes des décideurs. Nous devons d'abord établir un plan d'action en faveur de l'abolition ou, à tout le moins, d'un moratoire sur la peine de mort. Aujourd'hui, 24 lois vont dans ce sens. Mon collègue et moi-même avons créé un réseau parlementaire abolitionniste de toutes pièces. Désormais, la mise en place d'un réseau parlementaire régional est notre devoir. Il constitue un levier international pour soutenir ceux qui sont favorables à l'abolition.

Enfin, je souhaite que nous applaudissions tous ceux qui ont œuvré pour l'abolition de la peine de mort depuis les origines de cette grande cause. C'est la moindre des choses que nous leur devons !

Intervenant libyen. - Je ne parlerai pas d'un point de vue religieux ou politique. Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer la réalité dans laquelle nous vivons. Nous sommes venus ici convaincus de la nécessité d'abolir la peine de mort ou au moins de faire adopter un moratoire et de limiter le nombre des crimes qui en sont passibles. En Libye, pas moins de trente-cinq articles prévoient l'application de la peine de mort ; il faut réduire ce nombre à sept ou huit.

Pourtant, comment pouvons-nous convaincre les citoyens qui ont vécu des décennies de terreur, de famine et d'oppression, d'être indulgents avec ceux qui ont commis ces crimes contre eux ? Le peuple syrien sera-t-il clément envers les bourreaux de centaines de milliers de victimes ? Comment faire admettre aux Libyens la nécessité d'abolir la peine de mort ? Après quarante ans de persécutions et de dictature pendant lesquels des innocents et des honnêtes gens ont été tués, parfois sans procès et même sans raison, comment convaincre un Libyen que les criminels honorés par le régime - ils étaient élus, ambassadeurs, ministres - peuvent continuer à vivre ? Pour toutes ces raisons, il faut débattre pour savoir qui exécuter dans notre pays. Mon collègue vous a fait part de son témoignage. Il est arrivé que 1 269 personnes soient tuées en une seule journée ! Comment faire accepter aujourd'hui que l'on se contente de mettre en prison à perpétuité les responsables de ces exécutions ?

La peine de mort ne pose pas la question de la religion, mais celle de l'oppression. Après l'oppression subie par la population - en Libye, en Syrie ou en Égypte - il est impossible de lui demander d'accepter d'abolir complètement la peine de mort. Il faut dans un premier temps limiter son application à certains crimes.

Mme Fatimata M'Baye, présidente de l'association mauritanienne des droits de l'homme. - Je souhaite vous poser quelques questions, à vous qui êtes investis d'un mandat. De quoi avons-nous peur aujourd'hui ? Nous ne sommes pas là pour renier la religion ; nous devons au contraire saisir les opportunités qu'elle offre de créer une société viable pour tous et de respecter le droit à la vie. On sait que la charia pose des conditions pour l'application de la peine de mort. Aujourd'hui, certains de nos États ont fait des efforts dans ce domaine. Il faudrait saisir cette opportunité et les prendre au mot en leur demandant d'abolir la peine de mort. C'est ce que nous leur demandons et c'est que nous vous demandons à vous législateurs : aidez-nous à parfaire les textes existants !

De tous les pays arabes, il n'y a pas pays plus conservateur que la Mauritanie. Et pourtant, elle a fait un pas avec la création du Haut conseil de la fatwa, qui entrouvre une porte sur la peine de mort en permettant de la commuer dans certains cas. Ce que nous vous demandons, c'est d'aider à créer un mouvement abolitionniste dans nos États qui sont déjà parvenus à accepter un moratoire. Les États qui acceptent un moratoire au niveau international ne sont plus qu'à une marche de l'abolition. Chers confrères et consœurs parlementaires, ne nous compliquez pas la tâche ! La société civile vous interpelle. C'est votre devoir et votre responsabilité de répondre à cet appel. Vous devez aujourd'hui avoir le courage d'inciter la société civile dans les pays arabes et au Moyen Orient à créer ces mouvements abolitionnistes contre la peine de mort. Si nous sommes aujourd'hui d'accord avec les organisations de défense des droits de l'homme pour défendre les terroristes qui posent les bombes, pourquoi ne sommes-nous pas prêts à créer des mouvements abolitionnistes dans nos pays, à accompagner ces personnes victimes de la peine de mort alors que nous savons pertinemment qu'il n'y a pas de procès équitable dans nos États ? Allons à l'essentiel : nous devons dire oui à la création d'un réseau parlementaire et de la société civile dans le monde arabe pour lutter contre la peine de mort !

M. Ehab Elkharat, ancien président de la commission des droits de l'homme de l'Assemblée de la Choura égyptienne. - Ancien sénateur, élu du nord-est du Caire, je soutiens la révolution du peuple contre le régime des Frères musulmans. Toutes les études démontrent que la peine de mort n'est pas dissuasive. En outre, la valeur de l'être humain et le droit à la vie doivent être reconnus. Cela étant, il faut prendre garde dans nos sociétés au contexte révolutionnaire, qui est propice aux représailles et aux châtiments tels que la peine de mort, car les représailles ne seront d'aucune aide dans le processus politique de transition, qu'il s'agisse des pays qui ont déjà connu des révolutions ou de ceux qui tentent de faire cette transition dans le respect du droit, comme le Maroc.

C'est pourquoi il faut affirmer haut et fort le droit à la vie. Bien entendu, il faut aussi être conscient des multiples contraintes, qu'elles soient financières - le nombre de prisonniers incarcérés en est une - religieuses ou idéologiques. L'URSS, la Chine et l'Allemagne nazie ont eu recours à la peine de mort de manière abusive au nom de principes idéologiques. En d'autres temps, certains appelaient à l'abolition de l'esclavage, d'autres à l'esclavage. Aujourd'hui, il faut se placer d'un point de vue humaniste. C'est pourquoi je soutiens la création d'un réseau de parlementaires abolitionnistes, même si l'objectif ne peut pas être atteint immédiatement. L'important est aujourd'hui de diffuser un message.

M. Ghassan Moukheiber, député libanais, rapporteur de la commission des droits de l'homme. - Étant déjà intervenu hier, je limiterai

mon propos à la question de l'organisation du réseau, qu'il convient de ne pas mélanger avec des arguments de fond sur l'abolition. Il faut se souvenir qu'il existe trois niveaux d'action -local, régional et international- entre lesquels il est souhaitable de créer une synergie.

Le niveau local est celui où l'action prime. C'est là que les plans d'action peuvent être élaborés. Pour le Liban, je ne crois pas qu'un réseau exclusivement parlementaire serait utile. La synergie avec les représentants de la société civile et les médias serait plus riche et plus efficace. Nous sommes en train de mettre en place une coalition en ce sens.

Au plan régional, le réseau peut être utile en tant que communauté de réflexion, d'apprentissage et d'action. Nous avons un grand chemin à parcourir car, même dans cette région arabe, les mots n'ont pas le même sens d'un pays à l'autre et, malgré notre langue commune, nous ne nous comprenons que trop peu. Nous avons beaucoup à apprendre en la matière.

Au plan international, il faut apprendre des expériences réussies et des échecs. Je sais que la Coalition mondiale contre la peine de mort travaille sur la création d'un réseau mondial, conformément à la décision que nous avons prise en conclusion de la conférence de Madrid. Je sais aussi qu'un guide à l'attention des parlementaires et de la société civile est en préparation afin de partager les bonnes expériences et les mauvaises pour ne pas les reproduire.

Je souhaiterais que cette réunion débouche sur un communiqué mettant l'accent sur la centralité de la cause abolitionniste et sur sa compatibilité, ainsi que celle du respect des droits de l'homme, avec la justice et la sécurité. Par ce document, nous pourrions lancer la constitution d'un réseau arabe, dont l'organisation serait précisée ultérieurement au fil des contacts que nous ne manquerons pas d'entretenir désormais.

J'en profite enfin pour remercier l'Association Ensemble contre la peine de mort, qui mène un combat difficile, pour tous ses efforts, ainsi que la France pour l'organisation de cette réunion.

M. Abderahim Jamaï, coordinateur de la coalition marocaine contre la peine de mort. - Nous ne devons pas oublier le rôle de la société civile et des réseaux nationaux dans cette région. Je demande aux parlementaires de laisser de côté leurs différends et de se focaliser sur notre but commun : l'abolition de la peine de mort.

Nous ne sommes pas en bourse ; l'abolition de la peine de mort n'est pas négociable. Vous ne pouvez pas travailler seuls, abrités derrière des convictions politiciennes. Vous devez travailler avec la société civile. Je veux citer avec modestie l'exemple du Maroc : malgré leurs opinions politiques divergentes, des parlementaires marocains, hommes et femmes, ont su se réunir autour de cette cause et taire leurs désaccords. J'interpelle nos amis d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient : tâchons de créer un réseau régional pour soutenir ceux qui travaillent en faveur de l'abolition et en appeler à ceux qui hésitent encore afin de créer un climat propice dans la région.

Nous devons réfléchir aux moyens de soutenir l'action parlementaire et peut-être préparer un guide pour sensibiliser les partis politiques et la société civile à cette question. Il faut aussi faire en sorte que cette question apparaisse parmi les priorités du programme électoral des partis politiques. Hélas, il ne faut pas se voiler la face, le moment est peu favorable...

Mme Maria Donatelli, directrice de la Coalition mondiale contre la peine de mort. - Le but de la coalition mondiale contre la peine de mort est de soutenir les personnes désireuses de créer un réseau parlementaire pour l'abolition de la peine de mort. Nous souhaitons réunir les réseaux existants, nationaux et régionaux, afin de créer un réseau mondial des parlementaires des pays rétentionnistes et abolitionnistes qui permette de partager les expériences et l'information mais aussi de soutenir les efforts engagés.

Nous envisageons de créer un guide qui recenserait les bonnes comme les mauvaises expériences, qui retracerait le parcours pour parvenir à l'abolition et qui rassemblerait les arguments du débat sur la peine de mort. Je vous encourage tous à participer à ce projet, à partager votre expérience et à nous faire part de vos attentes.

Mme Michèle André, sénatrice. - Nous sommes peut-être aujourd'hui au commencement de quelque chose. Notre collègue libanais a évoqué les difficultés, malgré la langue commune et la proximité, à se comprendre. Il est vrai que le langage est une source de malentendus. Mais sans lui, que serions-nous ? Il est le pilier de l'identité humaine. Le fait de pouvoir parler et de bâtir des stratégies est l'apanage historique des Parlements.

Nous sommes réunis pour faire avancer une grande cause qui pose les questions de la valeur de la vie et de l'universalité. Comment y parvenir ? Vous savez que la France a mis des siècles pour abolir la peine de mort. Chacun doit avancer à son rythme. Si l'objectif est clair, et il l'est pour

chacun de nous, nous devrions pouvoir nous entendre pour tracer des pistes et encourager chacun à marcher à la mesure de sa force pour atteindre son idéal. C'est, me semble-t-il, ce pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui.

La société civile interpelle les parlements et les élus dans des pays où la liberté n'est parfois pas grande – je connais grâce à la Francophonie et à l'Union interparlementaire ces situations dont nous savons combien elles sont parfois compliquées. Ce séminaire conforte l'intérêt que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie doit porter aux réseaux et le nécessaire soutien qu'il faut y apporter, auquel il faut aussi associer l'UIP.

N'oublions jamais que l'instauration de la République française a été votée avec une voix de majorité seulement. Cette voix a fait la différence pour adopter le régime que nous connaissons, dans lequel il appartient au peuple de désigner ses représentants pour faire la loi. Il ne faut pas perdre une voix, il ne faut pas perdre une minute, il ne faut pas perdre de temps.

CLÔTURE DU SÉMINAIRE

M. Raphaël Chenuil-Hazan, directeur de l'association « Ensemble contre la peine de mort », vice-président de la Coalition mondiale contre la peine de mort. - Merci à tous pour votre présence à cette séance de clôture de notre séminaire parlementaire sur la peine de mort en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Ce furent deux jours denses, auxquels ont participé des représentants de très nombreux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, parlementaires mais aussi membres de la société civile et représentants des médias. La synergie entre ces trois corps est essentielle pour l'abolition, et c'est ensemble que nous devons faire avancer les débats pour l'abolition de la peine de mort dans chacun de vos pays.

Mme Khadija Rouissi, vice-présidente du parlement marocain, coordinatrice du réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort. - Monsieur le président de l'Assemblée nationale, monsieur le ministre affaires étrangères, mesdames et messieurs les parlementaires, je suis heureuse d'être parmi vous en cette journée chère à tout fervent défenseur des droits humains qui, comme le disait si bien Victor Hugo, ne connaît pas de but plus élevé, plus saint, plus auguste que celui-là : concourir à l'abolition de la peine de mort.

Je suis d'autant plus heureuse que ce séminaire parlementaire s'inscrit dans la continuité et la consolidation de nos précédentes rencontres, celles des congrès de Rabat et de Madrid. Soyez donc vivement remercié, monsieur le ministre des affaires étrangères, pour avoir maintenu le cap et organisé ce séminaire. À travers vous, cher Laurent Fabius, je salue solennellement la patrie des droits de l'homme qui, aujourd'hui comme souvent, incarne l'engagement universel en faveur de la justice et de l'humanisme : la France fait honneur à son histoire.

Je tiens également à remercier Raphaël Chenuil-Hazan et Nicolas Perron qui a coordonné les programmes de l'association « Ensemble contre la peine de mort ». Mes pensées vont aussi à la Coalition marocaine contre la peine de mort, dont l'engagement pour cette cause a été considérable. Enfin, j'ai été particulièrement heureuse de la présence parmi nous, hier, de M. Robert Badinter, à qui j'ai pu témoigner de mon respect et de mon admiration, tant son courage et sa détermination sont source d'inspiration

pour nous, qui menons actuellement combat pour l'abolition dans nos pays respectifs.

C'était l'un des rêves de Victor Hugo, de Jean Jaurès et de tant d'autres d'effacer de la surface de la planète ce signe de barbarie. Ce rêve est aujourd'hui non seulement possible en Afrique du Nord et au Moyen-Orient mais, je l'espère, à portée de main dans certains pays. Je le dis avec conviction : il est plus que temps d'en finir avec l'ère primitive du châtement corporel, où la punition, que son motif soit avéré ou simplement allégué, est nécessairement immédiate et douloureuse, infamante, handicapante ou mortelle ; où l'on bâtonne sévèrement des enfants pour des bêtises ; où les femmes sont flagellées, rasées, enterrées vivantes ou lapidées à mort pour avoir commis l'adultère ou porté atteinte au sacro-saint honneur familial. Ce n'est pas ma conception de la justice, et je regrette profondément que ce soit celle de ceux qui refusent toujours de discipliner leurs émotions, laissant libre cours à la vengeance individuelle ou collective face aux crimes, même les plus odieux, qu'ils aiment à citer en exemple, pensant légitimer leur barbarie.

Fort heureusement, on tend aujourd'hui, partout dans le monde, à l'abandon de ces pratiques poussiéreuses et inhumaines, au profit d'une philosophie plus humaine, d'une vision plus humaniste de la privation de liberté et de la réparation sociale, qui consacre le principe fondamental de l'inviolabilité et de l'intégrité physique de toute personne accusée ou condamnée.

La tendance universelle à l'interdiction et à la pénalisation de la torture va aussi dans ce sens. Révolue l'époque où l'on avançait de fausses excuses pour légitimer les sévices infligés aux prisonniers politiques pour en tirer des renseignements, fussent-ils d'une importance capitale pour lutter contre la criminalité, le terrorisme, et sauver des vies.

C'est en 1948 que l'Organisation des Nations unies a consacré le droit à la vie et interdit les peines et traitements cruels dans sa Déclaration universelle des droits de l'homme. L'humanité a, depuis lors, parcouru un long chemin. Mais il reste encore beaucoup à faire car, si le nombre d'États ayant aboli la peine de mort est en nette augmentation, dans d'autres – notamment en Afrique et au Moyen-Orient – les résistances sont encore fortes.

J'en viens au cas du Maroc. Vous n'êtes pas sans avoir que le royaume a connu, en matière de droits de l'homme et de démocratie, des avancées considérables ces dernières décennies et ces derniers mois. Depuis 1993, conformément à la volonté royale – celle d'abord de feu Hassan II, puis

de Sa Majesté Mohammed VI –, aucun condamné à mort n'a plus été exécuté, même si les juges continuent de prononcer la sentence.

En 2005 a été créée la commission nationale « Équité et Réconciliation », aux travaux de laquelle j'ai participé, afin de dévoiler la vérité sur les graves violations des droits de l'homme durant les années de plomb. Parmi les principales recommandations de cette instance, qui ont reçu la haute approbation du Roi, figurait l'abolition de la peine de mort, et son président Driss Benzekri a ainsi pu annoncer, lors du troisième Congrès mondial contre la peine de mort à Paris, que cette abolition était imminente au Maroc. Point d'orgue de cette évolution, une nouvelle constitution a été adoptée en 2011, qui accorde une place de choix aux droits humains et consacre enfin le droit à la vie, droit que certains fondamentalistes, dans leur acharnement contre un autre droit fondamental, le droit à l'avortement, voudraient interpréter de travers.

Selon toute vraisemblance donc, le Maroc devrait prochainement abolir la peine de mort, pour donner le branle à un nouveau processus de consolidation des réformes démocratiques. Les études et les procédures requises pour l'abolition ont été engagées, et la réforme de la législation pénale est en cours. Notre souhait est que les travaux soient finalisés et validés par le Parlement avant la fin de l'actuelle mandature. C'est dans ce contexte qu'a été créé, le 26 février 2013, le réseau des parlementaires contre la peine de mort, qui regroupe aujourd'hui 208 parlementaires marocains, femmes et hommes appartenant à diverses sensibilités politiques.

Après l'adoption d'une loi sur l'abolition, le réseau œuvrera à la ratification du deuxième protocole facultatif au Pacte international des droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, ainsi qu'à la ratification du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale. Enfin, le réseau milite pour l'amélioration des conditions de détention de tous les prisonniers actuellement condamnés à mort.

Je voudrais insister ici sur l'importance de constituer un réseau similaire dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie pour l'abolition de la peine de mort. En effet, nous sommes tous inscrits dans un processus d'édification ou de consolidation de l'État de droit. Or l'État de droit ne peut exister sans l'abolition pure, simple et définitive de la forme la plus institutionnalisée d'atteinte au droit à la vie. C'est un prélude à toute réforme sérieuse du système pénal, qui s'appuie sur les principes d'humanisation de la peine et d'adoption de sanctions adaptées ou alternatives.

Au terme de mon propos, je voudrais dire aux parlementaires de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient que leur engagement pour cette cause si noble ne doit pas s'arrêter avec la fin de ce séminaire. Celui-ci doit au contraire nous inciter à nous mobiliser davantage, à faire fructifier notre réseau et à œuvrer pour le changement des mentalités. Tel est notre devoir. Nous devons l'honorer en toute responsabilité, en toute conscience. Je sais que nous serons à la hauteur de cette lourde tâche, et je suis convaincue que nous chanterons ensemble, tôt ou tard, avec Georges Brassens : « Mort à toute peine de mort. »

D'ici là, j'ai l'honneur d'inviter, au nom du réseau des parlementaires marocains contre la peine de mort, l'ensemble des parlementaires ici présents ou engagés dans le combat abolitionniste, à la prochaine édition arabe de notre congrès.

M. Raphaël Chenuil-Hazan. - Monsieur le président, monsieur le ministre, chère Khadija, mesdames et messieurs les parlementaires, chers amis représentants de la société civile et des médias, je tiens tout d'abord à remercier les trois institutions co-organisatrices de cet événement : le ministère des affaires étrangères, sans qui rien n'aurait été possible, le Sénat et l'Assemblée nationale, notre hôte aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier pour leur soutien la coopération suédoise, le *Foreign Office* britannique, ainsi que le Conseil régional d'Ile-de-France.

Ce séminaire s'inscrit dans le prolongement du premier Congrès régional contre la peine de mort dans le monde arabe qui s'est tenu à Rabat en octobre 2012, il y a tout juste un an. Il s'inscrit aussi, bien sûr, dans la continuité du cinquième Congrès mondial contre la peine de mort, organisé en juin dernier à Madrid, en partenariat avec la France, l'Espagne, la Norvège et la Suisse.

La question du rôle et de l'engagement des parlementaires dans le combat abolitionniste était déjà au cœur de nos débats. Il s'agit maintenant d'approfondir la réflexion afin de mieux appréhender la diversité des situations et la spécificité de chaque parlement, dans le but de faire émerger des réseaux et de lancer de nouvelles initiatives. Nos débats y auront contribué.

L'abolition est le sujet le plus politique qui soit car, par-delà les passions et le désir de vengeance, c'est un choix de société en faveur d'une justice fondée sur le respect d'une valeur fondamentale, la dignité humaine, valeur dont se sont réclamées, à l'instar de toute révolution, les révolutions arabes.

Le rôle des parlementaires prend dès lors tout son sens. Au-delà des partis et des clivages politiques, il leur revient de s'engager individuellement en faveur d'une société plus juste. C'est ce choix courageux qui fonde nos démocraties, et ce sont toujours des femmes et des hommes qui font l'histoire. Pas les sondages, ni les opinions publiques, souvent floues, incertaines et mal interprétées.

Il y a place aujourd'hui dans le monde arabe pour un tel engagement, avec ce qu'il comporte d'espoirs et de désillusions à surmonter. Cela sera possible à force d'optimisme, de volontarisme et d'énergie. Les jeunes parlements comme ceux qui sortiront des prochaines élections sont des lieux à investir par les partisans de notre cause. Le réseau des parlementaires marocains doit nous servir d'exemple, même si, dans chaque pays, la situation est différente. Il faut prendre en compte les spécificités de chacun, sans jamais perdre de vue l'universelle nécessité des droits de l'homme et de l'abolition de la peine de mort. Partout dans le monde, en cette journée mondiale contre la peine de mort, les militants se battent pour son abolition universelle, en toutes circonstances.

Vous allez maintenant retourner siéger dans vos parlements. De retour dans vos pays respectifs, plusieurs questions vont se poser à vous : quel est l'équilibre des forces au sein de vos assemblées ? Quels sont les relais sur lesquels vous pourriez vous appuyer pour lancer un réseau national ? Faut-il opter pour un projet de loi, au risque de se décrédibiliser en cas de rejet massif, ou préférer une stratégie plus graduelle consistant à porter la voix de l'abolition en approchant un à un les députés de chaque groupe parlementaire ? Faut-il encore interpellier vos gouvernements par des questions orales à l'assemblée ?

Il faudra également vous demander si vous possédez les outils vous permettant d'appréhender la réalité de la peine de mort dans vos pays, et vous appuyer, pour améliorer votre connaissance de la situation, sur la société civile. À titre d'exemple, les différentes missions d'enquête conduites dans les couloirs de la mort au Maroc ou en Tunisie constituent des outils permettant de mieux appréhender la réalité et de persuader ceux qui, parmi les parlementaires encore à convaincre, souhaitent sincèrement évoluer dans leur réflexion. Je citerai également le guide à l'usage des parlementaires que prépare la Coalition mondiale ; ce sera un instrument formidable pour vous aider à plaider la cause de l'abolition auprès de vos confrères et à identifier vos alliés au sein des assemblées. Je propose enfin que nous cosignons, à l'issue de ce séminaire, une déclaration de Paris. Il ne s'agit pas de réinventer la poudre mais de prendre appui sur un texte porteur d'engagements forts et simples, pour avancer tous ensemble.

Certains parmi vous – certes, peu nombreux – n'étaient pas convaincus de la nécessité d'abolir la peine de mort. J'espère qu'ils auront évolué et qu'après avoir mieux compris la réalité des couloirs de la mort et de la peine de mort, de ces femmes et de ces hommes qui souffrent, ils auront envie de construire avec nous un réseau de parlementaires engagés pour l'abolition.

J'en appelle à tous les parlementaires ici présents pour qu'ils continuent le travail de terrain dans leur pays, le but étant de créer, partout où cela est possible, des réseaux traversant la société civile, essentielle dans la réussite de ce projet, mais aussi les médias. Nous avons, envers tous nos concitoyens, un devoir de sensibilisation et d'éducation qui ne s'arrête pas une fois l'abolition acquise ; c'est ainsi qu'assistent aujourd'hui à nos débats de jeunes collégiens français, sensibilisés à la question de la peine de mort. Pour combattre le populisme, il faut, tous ensemble, éduquer nos sociétés aux droits de l'homme et à la nécessité de l'abolition. J'espère que, grâce à vos initiatives, le débat sera lancé et que de nombreux projets de lois verront le jour dans vos parlements. Souhaitons également qu'elles permettent dans les prochains mois d'interpeller vos gouvernements sur le vote du moratoire des Nations unies en décembre 2014 ou sur la ratification du deuxième protocole facultatif du Pacte civil et politique.

L'Association Ensemble Contre la Peine de Mort s'engage à accompagner toutes ces initiatives parlementaires. Nous sommes également prêts à étendre cet engagement à d'autres régions du monde, notamment à l'Afrique subsaharienne qui, je l'espère, pourra, dans les prochaines années, faire l'objet d'un séminaire semblable à celui-ci. Je me félicite enfin de l'invitation du réseau des parlementaires marocains à Rabat, qui nous permettra de continuer notre travail dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Un mot d'amitié et de tendresse pour conclure à Antoinette Chahine, qui a ouvert ce séminaire en rappelant que la peine de mort, ce sont des hommes et des femmes meurtris dans leur chair –ne l'oublions jamais. À travers elle, je veux saluer ici tous les autres, militants ou victimes. Qu'il s'agisse des familles des victimes ou de celles des condamnés à mort, des condamnés à mort innocentés, qui ont subi la pire des injustices, tous sont là pour témoigner de la monstruosité de la peine de mort.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous cède à présent la parole, non sans vous avoir remercié auparavant pour votre engagement et le soutien de votre ministère, qui mène en faveur de l'abolition une campagne essentielle à notre combat.

M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères. - Monsieur le président, madame la vice-présidente, mesdames et messieurs les parlementaires, chers amis, je voudrais tout d'abord vous dire combien je suis honoré d'intervenir aujourd'hui en clôture de ce séminaire parlementaire. Je veux vous saluer toutes et tous, participants venus de nombreux pays, et je veux remercier l'association « Ensemble contre la peine de mort », le Sénat et l'Assemblée nationale qui, avec le Quai d'Orsay, ont permis le succès de ce séminaire parlementaire sur la peine de mort en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est une conviction. La peine de mort n'est ni juste ni efficace. Jamais à l'abri d'erreurs et cependant irréparable par nature, la peine de mort est même le contraire de la justice. La preuve a été maintes fois apportée que ce n'est pas une sanction efficace contre la criminalité. L'abolition de la peine de mort est donc un objectif de justice. D'ailleurs, ceux qui sont pour la peine de mort commettent le plus souvent une confusion entre sécurité et peine de mort : on peut être pour la sécurité - nous le sommes tous - et contre la peine de mort.

L'abolition de la peine de mort se heurte souvent à des préjugés ; vous les rencontrez dans votre combat. On met en avant la sensibilité de l'opinion publique, l'existence de priorités plus urgentes. Ces arguments, que nous avons entendus en France des décennies durant, ne justifient en réalité rien du tout. La décision d'abolir la peine de mort n'est pas une question d'opportunité politique. Elle n'est pas, contrairement à ce que l'on prétend, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, une question de culture. C'est une question de principe. Et le combat contre la peine de mort prend tout simplement ses racines dans l'universalité des droits de la personne humaine.

Si l'abolition de la peine de mort a connu une avancée incontestable sur la moyenne période, étant comme vous un de ceux qui participent à ce combat depuis longtemps, je suis malheureusement obligé de constater des reculs récents.

En 1981, la France était le trente-cinquième État seulement à renoncer définitivement à la peine capitale. Aujourd'hui, sur les 193 pays des Nations unies, les deux tiers n'appliquent plus ce châtement. Ce chiffre témoigne d'une avancée incontestable. La mobilisation des Nations unies, celle des organisations régionales, que j'ai réunies il y a trois semaines à New York, celle enfin des nombreux acteurs de la société civile, avocats ou simples citoyens, porte ses fruits à travers le monde. Progrès notable, les organisations régionales se prononcent désormais quasiment toutes en faveur de l'abolition, parfois contre l'avis de leurs membres.

Cependant, nous sommes obligés de constater que, récemment, un certain nombre de retours en arrière ont eu lieu. Cela a été le cas dans plusieurs pays - l'Indonésie, le Koweït, le Nigeria, l'Afghanistan ou la Gambie, notamment - en 2012 et 2013, où des moratoires, observés depuis de nombreuses années parfois, ont été rompus. Compte tenu de ces reculs récents qui ont affecté l'avancée observée sur la longue période, il est donc absolument essentiel de maintenir une mobilisation forte pour que puisse se poursuivre la dynamique de l'abolition.

C'est pourquoi j'ai choisi de faire du combat contre la peine de mort une partie intégrante de l'action diplomatique de la France. J'ai lancé, il y a un an aujourd'hui, une campagne mondiale pour l'abolition universelle de la peine de mort. Il ne s'agit pas pour la France de donner des leçons mais de partager l'expérience que nous avons vécue, celle d'un des derniers pays d'Europe de l'Ouest à avoir renoncé à ce châtiment inhumain, un pays où le débat a été très long et où l'opinion publique a finalement rejoint le législateur qui l'avait précédé.

Dans nos dialogues bilatéraux et dans notre communication publique, nous rappelons notre opposition à l'application de la peine de mort, en tout lieu et en toute circonstance. Sur le terrain, notre réseau diplomatique français - le troisième au monde - est mobilisé. Au cours de l'année écoulée, plus de cinquante de nos ambassades et centres culturels ont organisé des conférences, établi des partenariats et sensibilisé les médias. Au cours des derniers mois, sur les cinq continents, ont eu lieu débats et projections, rencontres avec des étudiants, des associations et des intellectuels.

Au sein des Nations unies, notre maison commune, nous usons de notre influence pour renforcer le mouvement mondial en faveur d'un moratoire sur les exécutions. À New York, nous avons soutenu l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale appelant à l'instauration d'un moratoire universel. En 2012, puis 2013, nous avons organisé des réunions ministérielles qui ont mobilisé des partenaires de tous les continents. À Genève, au Conseil des droits de l'homme, nous avons obtenu l'organisation d'un débat formel sur l'abolition, lors de la vingt-cinquième session du Conseil, qui aura lieu en mars 2014.

Bien entendu, nous soutenons activement nos partenaires de la société civile. Raphaël Chenuil-Hazan a eu raison de citer le triangle magique qui doit réunir les parlements, la société civile et la presse. J'y ajouterai la jeunesse. Pour avoir moi-même lancé, avec le ministre de l'éducation nationale, un concours national sur l'abolition de la peine de mort ouvert à tous les lycéens de France et dont le jury était présidé par Robert Badinter, pour avoir emmené la lauréate au congrès de Madrid, pour

en avoir parlé avec les professeurs et leurs élèves, je sais qu'impliquer les jeunes dans le débat sur la peine de mort fait non seulement progresser la cause de l'abolitionnisme, mais fait également prendre profondément conscience à ces jeunes de ce que sont la réalité et le prix de la vie humaine. Je crois donc que ce triangle doit devenir un quadrilatère unissant les parlements, la presse, la société civile et la jeunesse.

À cet égard, les parlementaires ont un rôle très important à jouer dans le combat pour l'abolition. L'exemple de mon pays, la France, est de ce point de vue tout à fait éclairant. L'histoire a retenu la date du 10 octobre 1981, date de la publication au Journal officiel de la loi portant abolition de la peine de mort. Mais nous ne devons pas oublier l'action déterminante des parlementaires, engagés dans ce combat dès 1789, pendant près de deux siècles. Ces parlementaires ont mis sans relâche l'abolition à l'ordre du jour de nos assemblées. Aux côtés des associations et des intellectuels, ils ont fait vivre la réflexion sur la peine de mort et ont permis de faire progresser la prise de conscience. Et c'est beaucoup grâce à eux que, dans mon pays, la guillotine a été mise au placard de l'histoire. C'est en ayant cet exemple à l'esprit qu'avec nos co-organisateurs, nous avons décidé de faire vivre le séminaire qui nous rassemble aujourd'hui, afin de soutenir et d'aider, d'encourager les initiatives parlementaires. Il vous revient maintenant de faire vivre ce débat, de travailler avec la société civile, de peser sur vos gouvernements et de prendre des initiatives législatives.

Nous avons souhaité en particulier mettre en avant l'initiative marocaine, qui a débouché sur la création du premier réseau de parlementaires contre la peine de mort dans un pays du Maghreb. Je veux saluer la présidente de ce réseau, Mme Rouissi, pour son action à la tête de ce groupe de plus de deux cents parlementaires, de toutes appartenances politiques. Je souhaite que ce réseau, encore unique en son genre, fasse école et suscite de nombreux projets semblables à travers toute la région.

Je sais qu'il s'est établi parmi vous un relatif consensus pour promouvoir une évolution progressive qui tienne compte de la situation dans chaque pays. Celle-ci comporte plusieurs étapes : l'amorce d'une réflexion d'abord, puis une réduction graduelle de la peine de mort, qui passe par la définition de normes minimales. Viennent ensuite le moratoire de fait, puis le moratoire légal, avant l'abolition définitive. Nous souhaitons tous, bien sûr, que cette dernière phase survienne le plus tôt possible, mais chaque étape est nécessaire.

Un mot également sur l'Algérie, monsieur Zitouni. Non seulement votre pays devrait maintenir son moratoire, mais il serait engagé dans une voie, qu'il pense à sens unique, vers l'abolition en droit. Le fait qu'un pays

aussi important que celui-ci aille dans cette direction doit être non seulement médité mais encouragé.

Pour en revenir enfin à l'exemple français, il prouve que l'abolition de la peine de mort est un domaine dans lequel le courage des responsables politiques s'avère payant. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas dans tous les domaines mais, dans celui-là, je peux en témoigner. Car au moment où nous avons décidé - j'étais membre de ce gouvernement - d'abolir la peine de mort, l'opinion publique y était carrément opposée. Aujourd'hui, elle a évolué et se prononce en faveur de l'abolition ; il existe donc des domaines où le courage politique est récompensé par le ralliement de l'opinion publique.

Je terminerai, comme il est d'usage en France, par une citation, celle du peintre Hundertwasser, qui dit une jolie chose : « Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve. Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité. » Je pense que ce que vous avez fait ensemble au cours de ces deux jours est le début d'une nouvelle réalité.

M. Raphaël Chenuil-Hazan. - Pour clôturer ces deux jours de débats, je vais à présent céder la parole à M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Nous sommes ici chez lui, dans cette Assemblée nationale dont le rôle a été si important pour l'abolition de la peine de mort en 1981. Merci encore à lui de nous y avoir accueillis.

M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. - Monsieur le ministre, cher Laurent Fabius, mesdames et messieurs les parlementaires, cher Pouria Amirshahi, député des Français vivant en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, la question de la peine de mort a une résonance particulière dans les murs de l'Assemblée nationale. Le combat pour l'abolition qui s'y est déroulé n'est pas un fait figé dans l'histoire mais, en 2013, un appel à l'action. S'il est un théâtre de la conquête abolitionniste, c'est bien l'Assemblée nationale. C'est dans cette enceinte qu'a résonné en France le plus haut, le plus loin et avec le plus d'éloquence la cause de l'abolition. Hugo, Gambetta, Clemenceau, le grand Jean Jaurès... Robert Badinter se situait dans cette filiation lorsque, garde des Sceaux, il a défendu et obtenu, dans un moment d'une immense intensité, l'abolition de la peine capitale. C'était en 1981. J'étais alors un tout jeune député, et je me remémore avec une poignante acuité les trois jours de débats et l'émotion qui nous a tous envahis lorsque nous avons voté pour permettre l'abolition.

En 1981, la France a donc décidé, après d'autres nations et non sans vicissitudes, l'abolition de la peine capitale. C'était, en vérité, un combat

de deux siècles, qui s'achevait dans les tout premiers mois du premier septennat du Président François Mitterrand. À la veille du vote, les sondages d'opinion montraient encore que 62% des Français étaient pour le moins réservés sur ce pas à franchir, et j'ai un souvenir précis de ce moment de la campagne de François Mitterrand où, interrogé par un journaliste sur sa position, il s'était livré à un vibrant plaidoyer pour l'abolition alors que l'opinion était à l'évidence contre lui. Ce sont ces combats qui révèlent les hommes d'État derrière les hommes ou les femmes politiques.

La ténacité, le courage et la conviction sont donc venus à bout des préjugés et ont emporté une décision qui honore aujourd'hui tous les Français : l'abolition de la peine de mort, le 18 septembre 1981, adoptée par 363 voix contre 117 à l'Assemblée nationale, puis, douze jours plus tard, par 160 voix contre 126 au Sénat.

Soyons clairs, la France n'a pas à donner de leçon à ses partenaires ni à prescrire les politiques pénales en dehors de ses frontières. En revanche, mon pays est totalement fondé à faire partager son histoire et le témoignage de son cheminement politique, où l'abolition de la peine capitale s'est imposée comme une étape nécessaire sur le chemin de la justice et de la démocratie. La France est aussi en droit de rappeler une des convictions qui permet à son peuple de faire nation, à savoir qu'il y a une humanité de l'homme, que cette humanité ne varie pas selon les latitudes et qu'elle comprend des droits indivisibles et inaliénables, et le refus de certaines pratiques comme le fait de donner la mort au nom de la justice.

Voilà pourquoi il n'y a rien d'anodin à ce que vos échanges se soient pour partie tenus ici et s'achèvent dans les murs de l'Assemblée nationale. Je veux en remercier les initiateurs de ce séminaire, nos collègues du Sénat et le ministère des affaires étrangères, en rappelant que l'abolition universelle de la peine de mort est l'une des priorités diplomatiques de la France, comme en témoigne la présence parmi nous aujourd'hui de Laurent Fabius. Je remercie également l'association « Ensemble contre la peine de mort », l'une des principales ONG francophones en matière de lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort, elle aussi à l'initiative de ce séminaire, ainsi que tous les parlementaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ici présents, les responsables associatifs et les journalistes qui ont traversé la Méditerranée pour participer à nos rencontres.

Vous représentez une aire géographique en pleine mutation, de Nouakchott à Bagdad en passant par Tunis, Le Caire ou Tripoli. Les événements des dernières années ont propulsé au cœur de vos débats publics les questions des droits fondamentaux, de la dignité humaine, de la responsabilité de l'État et de ses agents. À vous tous, je veux adresser mes encouragements pour votre combat en faveur de la cause abolitionniste et

vous inviter à regarder le petit pan d'histoire de France qui s'est déroulé en ces lieux comme une invitation à l'espérance. Ce combat montre que c'est à force d'efforts et de persévérance que la cause abolitionniste finit par s'imposer et qu'il n'est nul autre chemin pour des peuples épris de liberté et de démocratie.

J'ajoute que vous êtes mieux armés que nos prédécesseurs l'ont jamais été. Vous pouvez en effet vous appuyer sur une société civile plus sensibilisée que jamais à ces combats, sur les ONG et sur des vecteurs de communication d'une puissance sans précédent. On a souvent évoqué ce qu'ont pu représenter Twitter ou Facebook pour le printemps arabe, mais ils peuvent aussi être aujourd'hui des instruments fantastiques pour faire avancer votre noble cause. Vous pouvez également compter sur le relais de notre diplomatie, ce qui inclut la diplomatie parlementaire, que je m'engage, pour le compte de l'Assemblée nationale, à mettre entièrement à votre service.

Le progrès du mouvement abolitionniste est la somme de vos engagements. Grâce à eux, près d'une centaine d'États, dont tous les États européens, ont aboli la peine capitale, et plus de trente autres, dont plusieurs pays arabes, en ont *de facto* suspendu l'application. Mais ces progrès ne sont jamais définitifs. Ici même, en Europe, la montée de mouvements extrémistes qui font de l'intolérance un argument politique et de la haine un mode de pensée nous oblige nous aussi, démocrates européens, à conserver une vigilance de chaque instant.

En France, la tentation du rétablissement de la peine de mort demeure ici ou là. Elle tient à l'émotion qui parcourt l'opinion face aux crimes les plus atroces, y compris les actes de terrorisme aveugles qui, hélas, menacent encore l'ensemble de nos pays. C'est pourquoi nous avons un devoir de vigilance et de pédagogie, notamment à l'égard des plus jeunes. À ce titre, je me réjouis que ce séminaire soit l'occasion d'accueillir ici, à l'Assemblée nationale, une classe de troisième du collège Édouard-Manet, de Villeneuve-la-Garenne.

Un mot en conclusion sur notre responsabilité de parlementaires. Hier, Antoinette Chahine vous a apporté son témoignage, un témoignage d'une humanité si forte qu'il nous rappelle à notre devoir premier de législateur : écrire une loi ferme mais juste afin de vaincre nos penchants plus sinistres, pour reprendre une formule de Lamartine, puisque nous nous réunissons aujourd'hui dans la salle qui porte son nom.

Les parlements ont un rôle primordial dans le processus d'abolition. Ils ne sont pas seulement l'autorité législative de l'État ; ils sont

aussi la caisse de résonance des idées et des aspirations qui traversent les sociétés de part en part, celles des Justes comme celles de ceux qui souffrent des injustices. Ils sont l'instance collective par laquelle les sociétés se réforment. C'est la raison pour laquelle le combat pour l'abolition est le combat par excellence de la démocratie parlementaire.

Je vous laisse donc repartir dans vos capitales, chers collègues, avec la conviction que vous porterez votre engagement pour l'abolition de la peine de mort, confortés par les échanges de ces deux journées et avec la conscience, comme je l'ai pour ma part, que nous aurons un jour à soutenir le regard de la postérité. Merci de votre présence en ces lieux, et bon retour à tous les ambassadeurs de cette grande cause que vous êtes les unes et les autres.

M. Raphaël Chenuil-Hazan. - C'est sur ce message d'espoir et d'engagement de M. le président de l'Assemblée nationale que je clôture ce séminaire parlementaire sur la peine de mort en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Je vous souhaite un bon retour dans vos pays et dans vos parlements. Engagez-vous pour l'abolition de la peine de mort !